

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016

Aiès
Agglomération

Agenda21
Aiès Agglomération Plan climat énergie

en processus
Cit'ergie
European Energy Award®

Sommaire

A. La Communauté Alès Agglomération : Politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable	5
<u>A.1 Un développement économiquement viable</u>	6
A.1.1 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	6
Le Concours Alès Audace.....	6
La promotion de l'éco-tourisme	7
Projet de valorisation des sarments de vigne.....	8
La création d'un Campus scientifique	10
Point éco-citoyen	11
La filière des éco-entreprises.....	12
Mur anti-bruit.....	12
<u>A.2 Un développement socialement équitable</u>	13
A.2.1 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	13
L' Hôpital Haute Qualité Environnementale d'Alès.....	13
Favoriser l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap.....	14
La rénovation urbaine des quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean.....	16
La construction d'une éco-crèche à Thoiras et l'amélioration constante de l'accueil petite enfance.....	17
Le renforcement du lien intergénérationnel.....	18
Le développement du Haut et très Haut débit.....	20
A.2.2 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains	21
Une politique de l'habitat soutenue.....	21
La création d'un pôle culturel et scientifique.....	25
La vulgarisation de la culture cévenole.....	25
<u>A.3 Un développement écologiquement vivable</u>	27
A.3.1 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique.....	27
Vers un urbanisme durable.....	27
La redensification du cœur de ville.....	28
La création d'un Eco-quartier exemplaire au cœur de l'agglomération.....	29
Le développement des énergies renouvelables.	30
Énergie photovoltaïque et subvention	30
La filière Bois-énergie	32
Usine de tri-compostage, valorisation des déchets et tri sélectif.....	33
Le développement des modes de déplacement doux.....	35

Le suivi quotidien de la qualité de l'air de l'agglomération.....	38
Lutte contre le changement climatique.....	39
A.3.2 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	42
La réalisation d'un atlas de la biodiversité.....	42
La lutte contre les plantes et espèces invasives.....	44
Parcours pédagogique sur les bords du Gardon.....	44
Le développement de l'alimentation biologique dans la restauration collective.....	46
Une stratégie d'économie de l'espace.....	47
La prévention des risques	48

B. La Communauté Alès Agglomération : Une collectivité exemplaire et responsable

53

B.1 L'évolution des comportements individuels et collectifs

54

Le Défi-santé au travail.....	54
Passeport éco-administration et sensibilisation aux éco-gestes.....	55
Une politique de réduction de la dépense d'énergie.....	56
Encombrants bureautique	56
Réemploi des consommables et poubelles papiers.....	57

B.2 L'exemplarité à travers la commande et les finances publiques.....

58

Pool vélos.....	58
Véhicules propres.....	59
Sac en tissus pour les intervenantes du CCAS et à la médiathèque.....	59

B.3 La gestion durable du patrimoine de la collectivité

61

La chaufferie centrale.....	61
Photovoltaïque.....	62
La chasse aux fuites d'eau et la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.....	63
Intégration de la qualité environnementale et préservation de la biodiversité.....	65
Éclairage public.....	67

C. La Communauté Alès Agglomération : Élaboration et évaluation de la démarche de développement durable dans les actions et Politiques publiques... 69

C.1 Élaboration et évaluation de la démarche territoriale

70

C.1.1 La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions, politiques publiques et programmes	70
La Commission développement durable - Agenda 21 - Biodiversité	70
L'association continue de la population.....	71

C.1.2 La transversalité des actions, politiques publiques et programmes	73
La création d'un axe Alès – Nîmes.....	73
Une collaboration étroite avec le Pays Cévennes.....	74
Le partenariat avec le Parc national des Cévennes, patrimoine mondial de l'UNESCO.....	74
C.1.3 Évaluation partagée et stratégie d'amélioration continue des actions, politiques publiques et programmes	76
<u>C.2 Élaboration et évaluation de la démarche dans les activités internes de la collectivité</u>	<u>77</u>
C.2.1 Une organisation du pilotage transparente et ouverte	77
Les 7 Pôles de Politiques publiques.....	77
Le Projet de territoire.....	78
C.2.2 Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité	80

A.

La Communauté Alès Agglomération :

**Politiques publiques et programmes qui répondent
aux finalités du développement durable**

A.1 Un développement économiquement viable

A.1.1 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Concours Alès Audace

Lancé en 2012 avec la campagne de communication autour de l'audace, une valeur ancrée dans l'histoire et la culture cévenole, le concours Alès Audace a pour ambition d'aider les porteurs de projets créatifs et innovants, qui souhaitent développer leur idée sur le territoire de l'Agglomération. Renouvelé avec succès en 2013 et 2014, tout le monde peut s'inscrire au concours : particuliers, entreprises, institutions...

80 000€ de dotation sont mis en jeu chaque année et le jury se base sur 5 critères pour évaluer les candidats :

- l'originalité et l'audace du projet
- la faisabilité du projet et les potentiels du candidat pour l'aboutir
- l'engagement et les motivations du candidat
- l'intérêt socio-économique pour notre territoire
- la capacité du projet à renforcer l'image positive de notre collectivité



En 2014, pour la 3ème édition d'Alès Audace, plus de 275 dossiers de candidature ont été étudiés, soit le double de 2012. Les lauréats ont, pour la plupart, proposé des projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable : développement d'une prothèse sport-loisir, un Kit de détection de pollution de l'eau ou encore un boîtier d'audiodescription pour les personnes en handicap visuel.

La *Les lauréats du concours 2014*

promotion

de l'éco-tourisme

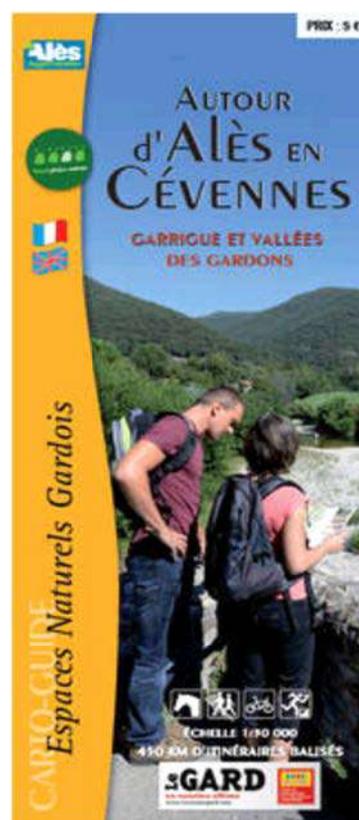
Les Cévennes se conjuguent au pluriel et proposent au visiteur un environnement naturel exceptionnel. Du piémont cévenol au sommet du Mont Lozère (1699 m), le territoire des Cévennes surprend par la diversité de ses paysages. Fort de ce potentiel unique, le Pays Cévennes, soutenu par l'agence de développement Alès Myriapolis, s'est engagé depuis plusieurs années aux côtés de partenaires institutionnels et de professionnels du tourisme dans un processus d'organisation pour créer une véritable filière économique autour du tourisme.



Panorama des Cévennes

Cette politique se traduit par la mise en œuvre d'actions touristiques sur l'Agglomération et les Cévennes (délégation au Pays Cévennes), la promotion et communication du territoire (notamment via la plate-forme www.cevennes-tourisme.fr), la gestion d'équipements touristiques (Train à Vapeur des Cévennes) et la promotion de la randonnée avec l'inauguration de plus de 1 000 km de chemins de randonnées sur le territoire de l'Agglomération (Maison de la Randonnée).

En parallèle, chaque secteur de randonnée dispose de carto-guides afin de communiquer les informations pratiques (distances, durées, dénivelés, difficultés) et de découvrir les richesses environnementales et patrimoniales de chaque boucle.



Dans cette optique, Alès Agglomération a pour ambition d'accueillir les Assises Nationales de la Randonnée. Une telle opération promotionnelle permettrait de faire connaître cette réalisation hors du territoire et de communiquer sur son attrait touristique auprès des réseaux de professionnels et du public partout en France.

Projet de valorisation des sarments de vigne

Avec un potentiel de développement significatif en matière de transformation du sarment et cep de vignes en granulés de bois (33 communes d'Alès Agglomération sont à vocation viticole, soit 4 800 ha de vigne), la filière de réemploi des sarments de vigne s'inscrit pleinement dans le projet de territoire d'Alès Agglomération adopté à l'unanimité le 3 octobre 2013.

Alès Agglomération avec l'appui de la Maison de l'Emploi d'Alès Cévennes, s'est engagée dans l'exploration des possibilités de valorisation du bois issu de la culture de la vigne dans une logique de production d'énergie renouvelable (filiale courte) et de soutien à l'activité agricole.

Le principe étant de transformer les déchets de sarments et ceps de vignes en granulés ou plaquettes avec pour objectifs d'offrir une énergie locale économique aux habitants d'Alès Agglomération et des territoires proches (soutien de la filière viticole, favoriser la création d'emplois et les circuits courts et développer les énergies renouvelables).

Après plusieurs séances de travail et une démonstration organisée à Saint-Maurice-de-Cazeville le 6 janvier 2014 avec des techniciens, des élus et des caves coopératives, un intérêt a été validé et il a été convenu de mettre en place pour l'hiver 2014 une expérimentation sur 40 à 50 ha répartis sur deux secteurs viticoles principaux d'Alès Agglomération (autour de Lézan et autour de Saint-Maurice-de-Cazeville).

Pour réaliser cette expérimentation, plusieurs étapes ont été nécessaires : identifier les vignes qui feront l'objet de la collecte des sarments ou ceps, choisir un opérateur qui interviendra pour la récolte, définir un lieu de stockage et sélectionner une entreprise de transformation. L'expérimentation a été lancée en Février 2014 et a pris fin en Avril 2014. Au total, 2 250 ballots ont été collectés pour un total de 55 tonnes.



Machine débitant les ceps de vigne en plaquettes

La création d'un Campus scientifique

Alès Agglomération soutient la construction d'un campus scientifique par la signature le 15 juillet 2014 d'une convention de partenariat avec l'Ecole des Mines d'Alès.

Ce projet prévu d'ici 2018 se situera sur le site de Croupillac et accueillera plus de 1 000 étudiants. Suite aux regroupements d'écoles d'enseignements supérieurs et à l'arrêt du financement de la CCI, l'Ecole pour les Etudes et la Recherche en Informatique et Electronique (EERIE) va venir s'installer sur Alès afin de pouvoir continuer à exister. Cette délocalisation va engendrer d'ici 3 ans le transfert de 200 étudiants, 45 chercheurs et 25 salariés.

Pour la création de ce campus de 5 000 m² Alès Agglomération versera 3,1 millions d'euros sur 4 ans à l'Ecole des Mines et s'engage également à apporter son soutien à hauteur de 300 000 € par an pour le développement d'une « université numérique ».



Signature de la convention de partenariat entre Bruno Goubet, directeur de l'EMA, et Max Roustan, Président d'Alès Agglomération, le 15 juillet 2014.

Point éco-citoyen

Depuis 2007, chaque commune de l'agglomération est équipée d'un point éco-citoyen permettant de déposer piles, cartouches d'encre et téléphones portables usagés et d'y récupérer différents guides « verts » ainsi que les sacs jaunes destinés au tri du carton et emballages. Les habitants de l'agglomération peuvent également récupérer des rouleaux de sacs de tri sélectif ainsi que de la documentation sur le développement durable.

La collecte est gratuite et s'effectue dans toutes les mairies et les déchetteries, ainsi que dans de nombreuses crèches et écoles.

Point éco-citoyen



En 2014, l'association « Bouchons gardois » a mis en place un partenariat avec plusieurs communes de l'Agglomération pour créer une filière de récupération des bouchons en plastique. Cette initiative permet aux enfants malades de réaliser leurs rêves ou les personnes handicapés d'acheter du matériel adapté. L'argent récolté grâce à la revente de ces bouchons, est intégralement redistribué dans le Gard. Actuellement, 18 points de collecte sont répartis sur les diverses communes de l'Agglo (Alès, Bagard, Massanes, Mejanès-les-Alès, Mons, Monteils, Saint-Christol-les-Ales, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Martin-de-Valgagues, Saint-Privat-des-Vieux, Tornac, Vézénobres) avant que l'ensemble de ces bouchons ne soit récupéré et déposé sur la plateforme de centralisation situé sur Saint-Privat-des-Vieux.



Point de collecte bouchons

La filière des éco-entreprises

Près de 70 éco-entreprises (environ 500 emplois) au service de l'environnement sont installées sur le territoire de l'Agglomération et sont activement soutenues par l'Agence de développement Alès Myriapolis (traitement de l'eau, des effluents, de l'air, gestion et valorisation des boues et déchets, risques industriels, éco-construction, ingénierie de l'environnement, éco-produits).

Co-dirigée par des collectivités territoriales, des institutions partenaires et des acteurs économiques, cette agence a comme objectifs de contribuer au développement durable et approprié de la région Alès-Cévennes et mobiliser les acteurs du développement pour assurer une plus grande efficacité à l'action collective de développement durable du territoire.

Le Pôle des Eco-Activités fait partie des pôles de compétitivité nationaux suivants :

- Trimatec (compétitivité sur les écotechnologies)
- Derbi (efficacité énergétique et énergies renouvelables)
- Risques



Enerpôle

La réalisation d'un atelier relais éco-construit et spécialisé dans l'accueil d'entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables et l'éco-construction a été portée par la SAEM d'Alès. Le bâtiment de conception bio-climatique a été inauguré en novembre 2010 sous le nom d' « Enerpôle ». La majorité de la construction de conception est en bois, avec une isolation privilégiant les éco-matériaux. Il accueille trois ateliers de 150 à 200 m² et une vingtaine de bureaux.

Mur anti-bruit

Un mur « végétalisé » anti-bruit de 380 mètres de longueur, protège les riverains du quartier des « Mas Cévenols » sur la rocade Est à Alès (76 pavillons). Cette réalisation est faite à base de 5 millions de bouteilles recyclées.

A.2 Un développement socialement équitable

A.2.1 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

L' Hôpital Haute Qualité Environnementale d'Alès

L'Hôpital public d'Alès de 274 lits a été inauguré le 25 août 2011 par, Xavier Bertrand, alors ministre de la santé. Il a permis d'expérimenter la certification HQE (Haute Qualité Environnementale) pour les établissements de santé dans le cadre d'une opération pilote menée avec l'ADEME et le CSTB. Le centre hospitalier est entièrement conçu en norme HQE de sa conception à son exploitation. Architecture, chauffage, climatisation et isolation ont été repensés pour réaliser 40 % d'économies d'électricité. Une chaufferie à bois alimente le bâtiment, choix qui permet le renforcement de la filière bois-énergie locale. Pionnier dans la démarche, le CHA partage régulièrement son expérience au niveau national avec le milieu hospitalier et les entreprises du bâtiment.

En avril 2013, une unité d'oncologie a également été inaugurée. Celle-ci réalise plus de 8 000 consultations par an.



Centre Hospitalier d'Alès : 1er Hôpital HQE de France

Favoriser l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap

L'accès des personnes handicapées aux services publics, ainsi que leur meilleure insertion dans la vie économique locale, invitent l'Agglomération à élaborer et conduire des actions spécifiques autour de recrutement et de la formation des agents de la collectivité mais aussi sur l'accessibilité des établissements recevant du public d'Alès Agglomération, (Crèches, musées, centres de loisirs, maison de la randonnée, centre nautique, équipements sportifs...). L'Agglomération a obtenu une aide de 600 000 € du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique) afin de permettre le maintien et encourager l'embauche de personnes à mobilité réduite. Cette subvention concernera les opérations d'accessibilité ou d'adaptation à toutes les formes de handicap (ergonomie des bureaux, accessibilité des locaux, formation, stationnement et aménagement des automobiles...).

A noter que plusieurs communes de l'Agglomération travaillent également sur la mise en accessibilité de ses bâtiments. Récemment, la commune de Saint-Privat-des-Vieux a mis aux normes le groupe scolaire Jean Giono situé sur son territoire.

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de la Ville d'Alès fait en outre, souvent appel à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) du territoire pour des actions ponctuelles ou récurrentes.

Ainsi le CAT des Gardons a réalisé des carrés potagers surelevés pour les seniors des domiciles regroupés des « Santolines », le CAT des Olivettes a quant à lui créé une boîte aux lettres sur mesure en bois pour les jardins partagés des Près-Saint-Jean, la Cézarenque a préparé des colis repas livrés aux personnes qui ne pouvaient se rendre aux repas annuel des aînés. Enfin, les ateliers protégés de l'eau-vive situés à Anduze est en charge du nettoyage des blouses des intervenantes du CCAS.

Chaque année des journées « Handicap et accessibilités » sont également organisées afin de sensibiliser le grand public aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées à tout ce qui fait notre quotidien et notre qualité de vie.

En parallèle, des efforts sont également fournis pour rendre les résidences et les logements des

A.2 Un développement socialement équitable

« logis cévenols » accessibles aux handicapés. Ainsi, des rampes d'accès, des portes automatiques, des volets électriques ou des aménagements de salle de bain sont régulièrement réalisés.

Par ailleurs, depuis fin avril 2014, tous les bus urbain du réseau NtecC ont été pourvus de systèmes pour faciliter le transport des personnes handicapées. L'intégralité de la flotte circulant sur Alès intègre désormais une rampe commandée au volant par le chauffeur, et se posant sur les trottoirs afin de permettre aux personnes en fauteuil roulant d'utiliser ce moyen de transport. Par ailleurs, 17 autocars circulant sur les lignes péri-urbaines sont également équipés de plateformes élévatrices avant que l'intégralité du parc ne soit pourvu de ce système au fur et à mesure des renouvellements de véhicules.

Pour les personnes malvoyantes, un système d'informations sonores annonçant le nom des arrêts est en place depuis 2015.

Ces travaux s'accompagneront de la réfection de 50 arrêts de bus (représentant les deux tiers de la fréquentation du réseau) afin qu'ils soient accessibles à 100 %.



Plateforme élévatrice équipant un bus de la Ville

En matière d'activité sportive, Alès Agglomération a créé le premier sentier du département labellisé « Gard pleine nature » accessible aux personnes à mobilité réduite.

La rénovation urbaine des quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean

Pour un investissement total avoisinant les 70 millions d'euros, les quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean sont les témoins d'une rénovation urbaine importante dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). La physionomie de ces quartiers a été repensée entièrement afin de définir un nouveau maillage des voies de liaison dans un but de désenclavement de ces 2 zones. Cela passe par la restructuration des logements et par la démolition de certains bâtiments.



Passerelle desservant le quartier des Cévennes

Outre le désenclavement, la rénovation urbaine de ces quartiers permettra aussi la création de commerces et de services sociaux de proximité, tel que le nouvel espace social, culturel et associatif qui a été inauguré le 14 octobre 2013 aux Prés-Saint-Jean. Ce nouvel espace financé à 47% par la Ville et l'Agglomération met à disposition des associations 2 200 m² de locaux.

En parallèle des espaces extérieurs, améliorant la qualité de vie des habitants, viendront se greffer (jardins familiaux, chemins de promenade et autres équipements sportifs).

Par ailleurs, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a listé le 15 décembre 2014, les quartiers prioritaires qui bénéficieront du Nouveau plan national de rénovation urbaine (NPNRU) prévu sur dix ans (2014-2024), avec 5 milliards de financements au total.

En région Languedoc-Roussillon, 11 quartiers "d'intérêt national" ont été désignés, qui se partageront une enveloppe de 35 M€. Les quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean sont éligibles au 2e plan national de rénovation urbaine (ANRU 2), parmi 200 quartiers en France.

L'enveloppe allouée à Alès permettra de poursuivre la rénovation des Prés-Saint-Jean et des Cévennes, initiée en 2006 (plan ANRU 1).

Avec à la clé des logements reconstruits, la quasi totalité des logements rénovés, des pénétrantes créées, de nouvelles places aménagées, mais aussi des barres d'immeubles démolies, dont 98,5 % des déchets issus de ces opérations seront valorisés pour ensuite être réutilisés par l'agglomération en sous-couche routière ou en remblai de chemins.



Destruction de la tour rue du Lozère le 7 janvier 2015

La construction d'une éco-crèche à Thoiras et l'amélioration constante de l'accueil petite enfance

Cette crèche en conception écologique à basse consommation énergétique est destinée à accueillir 20 enfants. Elle a été conçue et réalisée en respectant les qualités des objectifs de haute qualité environnementale (HQE) d'une part, les contraintes issues de la configuration du terrain et

l'environnement très boisé d'autre part. Un maximum de matériaux écologiques a été utilisé: isolation thermique en ouate de cellulose, revêtements de sols en linoleum, murs d'inertie en mélange terre-paille, peintures sans solvant sans oublier l'ossature et la robe de bois 100% naturel.



La crèche « les Péquelets » à Thoiras

Sa construction ainsi que celle de la nouvelle crèche de 700 m² située dans le quartier de Malaussel à Alès qui a ouvert ses portes en septembre 2014 viennent compléter l'offre des 21 structures d'accueil des tout-petits réparties sur le territoire d'Alès Agglomération. L'ensemble de ces espaces permettront l'animation et l'éveil de 565 enfants. En parallèle de ces établissements, il existe un relais « Assistantes maternelles » qui met en relation les parents et 325 assistantes maternelles agréées sur 44 communes du bassin d'Alès, permettant ainsi d'informer et de promouvoir la formation des assistantes maternelles agréées indépendantes.

Le renforcement du lien intergénérationnel

La Ville d'Alès, à travers le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), a mis en place depuis plusieurs années des actions pour améliorer la prise en charge des personnes les plus vulnérables. Ainsi, depuis 2003, plusieurs services de la Commune, des professionnels, des associations mais également des alésiens volontaires se mobilisent chaque été pour organiser le « plan canicule »

visant à prévenir et à informer la population la plus exposée des risques encourus.

Cette action s'accompagne également du concept de « voisins-tuteurs » en cas de fortes chaleurs. Chaque personne volontaire s'engage à veiller sur un senior qui est voisin de palier ou de pavillon. Lors de l'activation de ce dispositif plus de 1 000 alésiens se sont portés volontaires.

Des “domiciles regroupés” pour les seniors ont également été réalisés afin de trouver un intermédiaire entre la maison de retraite et l'isolement que peut engendrer le maintien à domicile. Les « Santolines » proposent aux personnes âgées encore valides mais plus tout à fait autonomes, un domicile implanté sur le territoire où elles ont toujours vécu avec tous les services nécessaires : aide-ménagère, auxiliaires de vie, services sociaux, animations...



Les domiciles regroupés des Santolines à Alès

Dix logements sont “résidentialisés” au 1^{er} étage d'un immeuble de la Grand rue Jean Moulin. De plain pied avec les parties communes, dotés de sols antidérapants, de volets électriques ou de douches à l'italienne, ces logements de 36 à 60 m² ont la particularité d'être adaptés au vieillissement et à la perte progressive d'autonomie. Sur le palier, une salle de convivialité est animée en permanence par des agents du CCAS pour tisser du lien social.

Pour les seniors, c'est la formule idéale : être en contact avec des personnes de leur âge, sans avoir les tracasseries d'une maison, tout en étant en cœur de ville.

Le développement du Haut et très Haut débit

Alès Agglomération a inauguré la fibre optique le 14 février 2014 en connectant la première

entreprise du territoire. Baptisé Illico le chantier de la fibre optique initié par le Pôle métropolitain Alès-Nîmes qui lie les deux principales agglomérations gardoises sur des projets de développement communs, a pu aboutir en moins de deux ans.



Lancement de la fibre optique du réseau Illico appartenant à Alès Agglomération

Cette action exemplaire, financée à part égale par les Agglos d'Alès et de Nîmes, avec le soutien du Conseil général, permet le désenclavement numérique du bassin alésien. Proposer le très haut débit à tarif "industriel" est notamment un atout de taille pour la dynamisation du tissu économique local. Actuellement, une boucle de collecte de 17 km dessert la ville d'Alès et traverse les principales zones économiques et zones d'intérêt général (structures d'enseignement, administrations publiques). Le centre hospitalier Alès-Cévennes sera également relié numériquement au CHU de Nîmes, renforçant la coopération entre les deux établissements, notamment pour ce qui concerne les opérations à distance.

Par ailleurs, la première phase de déploiement se poursuit afin d'irriguer 26 zones d'activités, soit 866 entreprises et sites remarquables ou administratifs. Une deuxième phase permettra de compléter la boucle sur Alès Agglomération et par la suite les particuliers seront également connectés au très haut débit.

A.2.2 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et

programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

Une politique de l'habitat soutenue

Selon les données INSEE 2010, le parc d'Alès agglomération compte plus de 53 300 logements (soit 13% du parc départemental). Il est dominé à 93% de résidences principales (45 500), ce qui est supérieur à la moyenne départementale (79%) et régionale (77%).

Sur le territoire de l'agglomération, 62% des résidences principales sont des maisons individuelles (moyenne départementale : 65%). Cette situation n'est pas homogène sur le territoire : la ville d'Alès, à caractère urbain, présente une densité nettement plus importante que sur le reste du territoire avec 62% de logements collectifs dans son parc de résidences principales (12 894 logements collectifs).

Alès Agglomération se caractérise par un parc relativement plus ancien par rapport au reste de la région. Cette différence s'explique par le caractère très âgé du parc d'Alès (plus de 65 % des résidences principales ont été construites avant 1975). Le reste du territoire de l'agglomération se caractérise par un habitat plus récent (exception faite de la partie Est du territoire), lié aux dynamiques de construction et d'urbanisation de ces 20 dernières années.

La facture énergétique du secteur de l'habitat s'élève à environ 70 millions d'euros. En prenant en compte les estimations d'évolution du prix des énergies, la facture énergétique pourrait atteindre 86 millions d'euros à 2020.

Les enjeux énergétiques et climatiques du secteur Habitat s'articulent autour de deux principaux enjeux :

- **un enjeu énergétique** car le bilan de GES montre la forte dépendance des ménages aux énergies fossiles et ce, en complément du faible développement des ressources énergétiques locales mobilisables sur le territoire (filiale bois énergie en cours de structuration...);
- **un enjeu social** lié à une vulnérabilité économique des ménages croissante face à l'augmentation du prix des énergies fossiles ;

Face à ce constat, l'agglomération a lancé plusieurs actions et pistes de réflexion prioritaires :

- **intégrer en amont les enjeux énergie-climat** dans l'aménagement en priorisant l'effort sur les communes connaissant un fort taux de construction.
 - **intégrer des normes énergétiques à la construction** :
Diffuser les guides existants auprès des porteurs de projets comme le « Guide Alésien de l'Habitat Durable », la « charte architecturale et paysagère » du Pays Cévennes... ;
 - **rénover le parc de logements collectifs ancien sur la ville d'Alès et sur les communes les plus vulnérables** :
 - inciter les propriétaires bailleurs et les copropriétés à engager des travaux de rénovation. l'agglomération a lancé trois opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) en 2007 : une sur la ville d'Alès, la seconde sur sa périphérie et la troisième sur les communes cévenoles. les trois OPAH en cours permettent la réhabilitation d'une cinquantaine de logements sociaux privés par an. cette dynamique permet la rénovation des bourgs et du centre ville d'Alès dans une démarche de maintien du patrimoine local et permet de lutter efficacement contre la vacance. cette politique soutient également un secteur artisanal spécialisé créateur d'emplois locaux. un programme « habiter mieux », fruit d'un partenariat entre l'état et l'agglo permet, d'encourager encore davantage la rénovation énergétique des logements dits « passoires thermiques » à destination des propriétaires occupants aux revenus modestes, par une subvention de 4000 € au total par logement, sans compter les subventions proposées en complément par l'ANAH.
 - Cette action est renforcée par le programme de renouvellement et la réhabilitation du parc social sur Alès dans le cadre d'un programme ANRU.
- L'Office Public de l'Habitat (OPH) Alès Agglomération, les logis Cévenols, compte aujourd'hui 5 592 logements sur toute l'agglomération et au-delà. Les 1 121 habitations neuves livrées ou lancées en 2013 sont et seront toutes certifiées "Habitat et Environnement" et "Qualitel" pour des logements de qualité et économes en charges. 93 % des logements bénéficient ainsi d'un classement Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) favorable en A, B ou C. Avec 5,7 M€ consacrés à l'entretien sur le patrimoine en 2013 (ravalement des façades, réfection des toitures, isolation par l'extérieur, mise aux normes

électriques, rénovation des halls, remise en peinture des cages d'escalier, changement des volets actuels par des volets roulant en PVC, etc), les Logis Cévenols font 27 % de mieux que la moyenne nationale des Offices et le loyer moyen de l'OPH est de 13 % en dessous des plafonds réglementaires.



Réhabilitation thermique des bâtiments des Cévennes

- **développer des énergies renouvelables et locales pour réduire la dépendance aux énergies fossiles dans le parc de résidences principales:**
 - renforcer la sensibilisation et l'information aux particuliers en lien avec les permanences Espace Info Énergie ;
 - pérenniser la subvention aux installations photovoltaïques chez le particulier (200€) pour l'installation de panneaux photovoltaïques, de chauffe-eau solaire ou d'un système solaire combiné;

- **Mettre en place un plan de lutte contre la précarité énergétique des ménages :**
 - identification des ménages en situation de précarité énergétique ;

- renforcer les dispositifs d'accompagnement et de soutien à ces ménages à travers la mobilisation de différents partenaires : CCAS, Travailleurs sociaux, parallèlement partenaire du programme départemental Habiter Mieux (Contrat Local d'Engagement) ;
- **sensibiliser les habitants** aux économies d'énergie en s'appuyant sur les organismes existants : CAUE du Gard, EIE, Maison de l'environnement...

La création de logements sociaux publics de l'agglomération va au-delà des objectifs fixés par le PLH 2008-2010 : objectif de création de 450 logements, 650 créés.

La création d'habitats adaptés pour les plus démunis se poursuit également. Une maison relais de 16 studios a été créée à proximité du centre ville d'Alès de même que 6 grands studios pour personnes handicapées mentales dans le cadre d'un PLAI.

Une réorganisation des structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes a été faite : démolitions des foyers les plus anciens, reconstruction sur place pour une structure et délocalisation d'une autre d'Alès vers une commune rurale, construction de deux nouveaux foyers en périphérie d'Alès.

A noter qu'au titre de l'engagement 18 de l'Agenda 21 intercommunal (« Développer une offre en logements pour tous ainsi qu'un meilleur accès aux services publics »), et suite au désengagement de la Poste qui souhaitait fermer son bureau, la commune de Brouzet-les-Alès s'est portée acquéreur du bâtiment. Une agence postale a ainsi été créée, elle fonctionne par mutualisation avec le service d'accueil de la Mairie. L'accueil au public des deux services qui n'était effectif que quelques heures par semaine a été élargi à une ouverture 6 jours sur 7 depuis janvier 2014. De plus, le logement de fonction situé à l'étage a été réhabilité et va être mis à la location (financement PLAI – logement social).

La création d'un pôle culturel et scientifique

La Ville d'Alès a créé courant 2010 un centre culturel et scientifique pour accueillir des associations scientifiques, des spécialistes de la biodiversité, des acteurs culturels et des infrastructures pédagogiques : maison de la Science, École de la découverte, Académie Cévenole, centre national de Pomologie, maison de la nature et de l'environnement, cuisine pédagogique, salle de conférence, jardin botanique et depuis peu les locaux du festival de cinéma « Itinérances ». Ce lieu mis à disposition de tous (scolaires, étudiants, adultes,...) est à la fois un outil pédagogique pour les professeurs et un lieu ressources unique pour le grand public.



Le Pôle culturel et scientifique de Rochebelle

La vulgarisation de la culture cévenole

Un musée des Vallées Cévenoles va s'installer à Saint-Jean-du-Gard sur le site de la Maison rouge, ancienne filature de Saint Jean du Gard afin de valoriser les traditions cévenoles et vulgariser l'histoire locale. Celui-ci va être rénové et rouvrira ses portes au printemps 2016. Au total, la Maison Rouge proposera plus de 3 000 m² de surface pour découvrir une filature de soie avec son histoire et un musée de société consacrée aux Cévennes. 140 000 visiteurs sont attendus sur le site annuellement où 30 000 pièces de collections seont exposées.

La ville d'Alès organise par ailleurs depuis 2010 la Semaine Cévenole. Le thème de 2010 était la Paix d'Alais, celui de 2011, 2012 et 2013 s'est intéressé aux Camisards et l'édition 2014 permettait,

quant à elle, de découvrir la vie quotidienne à cette époque (1629 à 1715). Cette manifestation, qui se déroule la première semaine de mars, est avant tout une manifestation populaire, où le public est amené à participer, pour découvrir ou retrouver ses racines cévenoles.



Projection du futur Musée des vallées Cévenoles

Les animations et projets d'éducation à l'environnement

Le service Nature et la Direction développement durable entretiennent depuis vingt ans un partenariat étroit avec la MNE / RENE 30 ainsi qu'avec le centre national de pomologie. Depuis l'installation de l'une et de l'autre au Pôle culturel et scientifique de Rochebelle, ces deux structures développent également un programme d'animations pour l'école de la découverte.

En 2015, les thèmes abordés ont été : la Nature, l'eau, la faune, la flore et le jardin. Pour le contrat d'animation Ville et Agglomération, la MNE a réalisé des animations de Sensibilisation à l'alimentation, l'éco consommation, l'alimentation bio, la connaissance du territoire (patrimoine culturel cévenol), l'eau, le patrimoine naturel et les enjeux environnementaux majeurs (énergies alternatives, réchauffement climatique, biodiversité...). Plusieurs journées d'animations ont été réalisées en 2015 sur les thèmes suivants : fleurrissement de l'école, jardin pédagogique, la faune

A.2 Un développement socialement équitable

du jardin , arbres des cévennes et musiques vertes, flore et environnement, création végétale d'une plate bande, recyclage et tri sélectif , qualité de l'air...

Cette année, la Nature en Ville, l'animation du sentier « bords de Gardon » et le parc labellisé de Conilhères sont valorisés de façon prioritaire.

Pour le territoire de l'Agglomération, la sensibilisation aux notions de maintien de la biodiversité en lien avec la valorisation du Verger Conservatoire de Figuiers de Vézénobres a été privilégiée ainsi que l'accompagnement sur des créations ou réhabilitations de jardins pédagogiques.

A.3 Un développement écologiquement viable

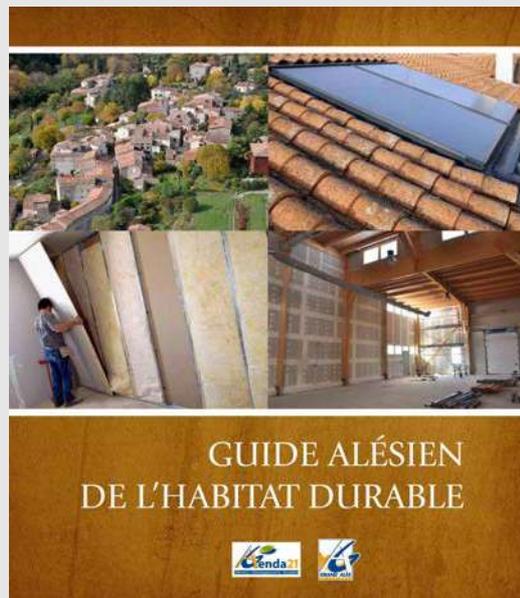
A.3.1 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique

Vers un urbanisme durable

La ville d'Alès a lancé courant 2010 une démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) pour approfondir le volet environnemental du PLU au delà des dispositifs réglementaires. La mutation importante de la commune d'Alès et de son agglomération a fait émerger la nécessité d'accueillir 20 000 habitants de plus dans les 20 prochaines années. Il s'agit donc de rendre compatible cette volonté politique avec la préservation des espaces naturels et agricoles, la limitation du mitage et de l'étalement urbain, la réduction de l'usage de la voiture et la réduction des risques naturels (inondation, incendie, mouvement de terrain...)

Des réflexions ont donc été menées pour limiter le nombre de places de stationnement par logement en fonction de la distance par rapport aux transports en commun, développer le réseau de modes de déplacements doux et créer des parking relais aux entrées de ville raccordés aux transports en communs et pistes cyclables.

Un cahier de recommandations du bâti a été réalisé. Il a été annexé aux pièces non réglementaires du PLU pour accompagner les projets de construction et de réhabilitation dans la réalisation de bâtiments durables. Ce document a été diffusé dans l'ensemble des communes d'Alès Agglomération et aux professionnels locaux de l'habitat.



Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme, la Commune de Saint-Privat-des-Vieux va redéfinir plus de 30 hectares de Zones dites « d'urbanisation future » en « zones agricoles » afin

de redynamiser l'agriculture sur son territoire.

La redensification du cœur de ville

La Ville d'Alès a lancé fin 2012 un projet architectural de grande envergure sur la place des martyrs afin de redynamiser le nord du centre-ville.

Un projet de 40 M€, dont 13 M€ à la charge de la Ville pour le futur parking de 450 places sous l'actuelle place des Martyrs (soit 750 000 € par an compensés principalement par les droits de stationnement payés par les automobilistes) et 27 M€ investis par la société ADIM, filiale de Vinci basée à Aix-en-Provence.

Ce nouveau quartier permettra de répondre à la demande croissante de logements des personnes qui cherchent à s'installer en ville (+ 28% en dix ans, d'après l'INSEE).

Concrètement, le projet prévoit la construction d'un hôtel "trois étoiles plus" de 80 chambres, et un immeuble d'habitation, à l'emplacement de la cité administrative qui a été démolie début 2014.

Sur le côté Est de la place, trois petits immeubles de quatre étages abriteront des logements, des bureaux et des commerces (coiffure, boulangerie, etc). Au total, 2 600 m² de logements sont prévus, en accession sociale pour primo accédants ou locatifs pour célibataires et jeunes couples, et 1 300 m² de commerces. Une résidence seniors de 3 564 m², avec 60 appartements, est également programmée.

Le tout s'organisera autour d'une place piétonne de 4 700 m² dominée par le multiplexe de huit salles et 1 200 places, qui sera accessible par l'escalier monumental de la Maréchale et par un ascenseur panoramique qui desservira aussi le parking souterrain.



La création d'un Eco-quartier exemplaire au cœur de l'agglomération.

La ville d'Alès s'engage dans la réalisation d'un Eco-quartier sur 10 hectares de délaissés ferroviaires de son centre ville. Quatre hectares sont actuellement à l'étude pour la création de 300 logements et d'équipements publics à portée communale et intercommunale comme le pôle d'échanges multimodal, la Maison du développement durable, une crèche, des équipements sportifs de plein air et un parc urbain. Les typologies de logement ont été définies pour accueillir des populations de seniors cherchant à revenir en centre ville, des actifs usagers du train ainsi que des étudiants. Les véhicules seront interdits sur le site et les habitants seront fortement incités à profiter des services proposés par le pôle d'échanges multimodal. La filière bois des Cévennes sera mobilisée pour fournir de l'énergie à partir d'un combustible local.

En 2009, la Ville d'Alès a participé, avec six autres communes françaises, au concours d'architecture européen EUROPAN. La ville a souhaité que soit menée une réflexion sur l'élargissement du centre ville, la connexion de quartiers séparés par la voie ferrée et la création d'un écoquartier.

Une fois l'équipe sélectionnée parmi les trois retenues, pourront démarrer les études pré-opérationnelles (AEU, étude énergétique, étude de sol). Un protocole d'intention général est en cours de rédaction avec les propriétaires fonciers (SNCF et RFF) pour définir les engagements des partenaires, les grandes étapes du projet, la liste des études techniques et leur maître d'ouvrage. Aujourd'hui, nous attendons les conditions de mise à disposition du foncier dans les prochains décrets ministériels.



Délaissés ferroviaires, site du prochain Eco-quartier

Le développement des énergies renouvelables.

Énergie photovoltaïque et subvention

L'Agglomération d'Alès s'est engagée dans son Agenda 21 à soutenir la filière des énergies renouvelables et à promouvoir les économies d'énergie. Elle a donc lancé en 2009 et 2010 plusieurs appels à projet portant sur réalisation de centrales de production d'électricité solaire sur les toitures de bâtiments communaux et intercommunaux. Le premier projet à avoir vu le jour est le Pôle Mécanique avec ses 7 000 m² de toitures qui ont été équipées. Pour une puissance de 960 KWc, soit l'équivalent de la consommation de 200 foyers par an, la production d'électricité de cette centrale permettra d'économiser 1000 t de CO₂ chaque année.



Vue aérienne des toitures photovoltaïques des bâtiments du Pôle Mécanique

Durant l'été 2013, les alésiens ont pu suivre les travaux de création d'une structure couverte sur 2 courts de tennis à la Prairie. Ces toitures sont équipées de 680 m² de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 100 KWc, l'équivalent de la consommation annuelle de 20 foyers, permettant ainsi d'économiser 104 t de CO₂. Ces courts couverts répondant aux normes de la Fédération Française de Tennis peuvent désormais accueillir des matchs nationaux.

Prochainement, trois grands projet de fermes photovoltaïques vont se réaliser. Le premier, encore à l'étude, concerne l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Rousson pour une surface totale équipée de 12 133 m² représentant une puissance totale de 1,8 MWc, ce qui correspond à la consommation annuelle de 375 foyers. Le second projet se situe sur la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues, sur le site de Lacoste-Lavabreille pour une superficie de 30 Ha. La production annuelle de cette centrale s'élèvera à environ 8 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique de 1 560 foyers sur une année. Plus de 17 000 000 € seront investis par la société en charge du projet pour cette opération ambitieuse, qui sortira de terre d'ici 2016.

Cette centrale, qui a vu son permis de construire accordé en août 2014, constituera la plus grande installation solaire du Languedoc-Roussillon dotée de panneaux photovoltaïques équipés de la technologie « tracker », c'est à dire, que ces derniers pivotent sur eux-mêmes afin de suivre le rayonnement du soleil du matin au soir.



Projection de la centrale photovoltaïque de Lacoste-Lavabreille

Enfin, une ferme au sol située également sur la commune (lieu-dit du Crès) va être aménagée sur 5 Ha, les panneaux produiront 2,8 MW annuellement pour garantir la consommation électrique de 600 foyers.

Près de 40 M€ sont en cours d'investissement par des sociétés privées pour l'ensemble de ces projets. Ceux-ci permettront à la Communauté Alès Agglomération de percevoir au titre des loyers et taxes environ 200 000 € par an, soit 6 M€ sur la durée d'exploitation (entre 25 et 30 ans).

Enfin, plusieurs projets d'initiative privée ont également vu le jour. Les panneaux en toiture de Cévennes Déchets (13 000 m²) et Géométal (3 460 m²) produisent 1,8 MW et une vaste centrale solaire de 27 500 panneaux pour une puissance de 7,1 MW produit la consommation de 5 700 personnes depuis décembre 2013. Cette centrale, située à Saint-Jean-du-Pin, a été soutenue depuis 2008 par l'Agence de développement Alès Myriapolis et permettra l'économie de 8 200 tonnes de gaz carbonique chaque année.

En parallèle de ces projets communautaires, une subvention de 200 € est également versée depuis 7 ans aux habitants de l'agglomération pour l'installation de panneaux photovoltaïques, de chauffe-eau solaire ou d'un système solaire combiné. 30 % des bénéficiaires ont fait appel à une entreprise dont le siège se situe sur le territoire de l'Agglomération. Les retombées financières pour ces entreprises locales sont de l'ordre de 1 000 000 €.

255 subventions ont ainsi pu être attribuées depuis le lancement de



l'opération.

La filière Bois-énergie

Afin de valoriser la ressource sylvicole des Cévennes, le Pays Cévennes, dont fait partie Alès agglomération, soutient depuis 2006 la création d'une filière économique bois/énergie. La démarche s'appuie sur l'engagement de la puissance publique, à créer une demande croissante dans ce secteur afin de permettre le développement d'une filière courte. En faisant le choix de privilégier dans leurs nouvelles constructions la technologie des chaudières à bois, collectivités territoriales et Offices HLM ont pu générer une demande annuelle de plus de 5 174 Kwh bois cumulé sur l'ensemble du Pays Cévennes.

Ainsi depuis 2012 et grâce à cette filière, une chaufferie centrale peut satisfaire la consommation en chauffage de logements sociaux, de bâtiments publics, d'un lycée, d'un gymnase Jean Macé et de 2 collèges. Cette dernière s'ajoute à la chaufferie du nouvel hôpital HQE d'Alès, ainsi qu'à celle du Lycée Jacques Prévert et prochainement à celle qui assurera le chauffage des 400 logements du futur Eco-quartier. Parallèlement, le Pays Cévennes a fait l'acquisition d'une déchiqueteuse à bois et construit sur son territoire 4 hangars de stockage afin de permettre un réapprovisionnement

aisé pour les grosses structures mais aussi les particuliers en matière première. Grâce à ces actions cumulées, la filière courte bois énergie se dessine progressivement et trois entreprises locales spécialisées sont d'ores et déjà en activités. Loin de mettre en danger la pérennité du patrimoine forestier cévenol existant, la mise en œuvre de la filière bois énergie permet de limiter la progression de la forêt sur notre territoire et donc du risque incendie.

Usine de tri-compostage, valorisation des déchets et tri sélectif

Depuis 2012, la commune de Salindres accueille l'usine de traitement des ordures ménagères pour les 53 communes de 6 Communautés du Haut Gard réunies au sein du SMIRITOM, le syndicat mixte chargé de porter le projet depuis juin 2000.

En optant pour une unité de tri compostage capable de traiter au maximum 50 000 tonnes de déchets ménagers par an, les élus du SMIRITOM ont choisi de conjuguer impératifs techniques pour produire un compost de qualité, favoriser le recyclage matière et volonté politique de bâtir une unité à taille humaine.

L'occasion de rappeler que le tri mécano-biologique, utilisée par cette usine, entre dans les objectifs de valorisation annoncés par le Grenelle de l'environnement puisqu'il permet de récupérer les matières recyclables (métaux, plastiques, cartons, ...) et de valoriser la matière organique (compost).

L'unité du SMIRITOM à Salindres permet ainsi la valorisation d'une partie des refus de tri compostage sous forme de CSR (combustible solide de récupération) pouvant servir de combustible de substitution en cimenterie du fait du haut pouvoir calorifique (PCI) de cette fraction de déchets constituée essentiellement des plastiques non recyclables. Ainsi, 15 127 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) en 2012 et 27 455 tonnes jusqu'au 31 août 2013. Le taux de valorisation de ces OMr est de 36,7%, soit un taux supérieur au 33% prévu contractuellement.

Elle permet aussi le retour au sol de la fraction organique des ordures ménagères récupérée sous forme de compost répondant à la norme NF 44-051 pouvant donc être utilisé comme amendement organique en agriculture.

Enfin, l'unité du SMIRITOM à Salindres permet de limiter à environ 45 % du tonnage entrant, la quantité de déchets à stocker par enfouissement permettant une économie d'espace conséquente.



Unité de tri-compostage

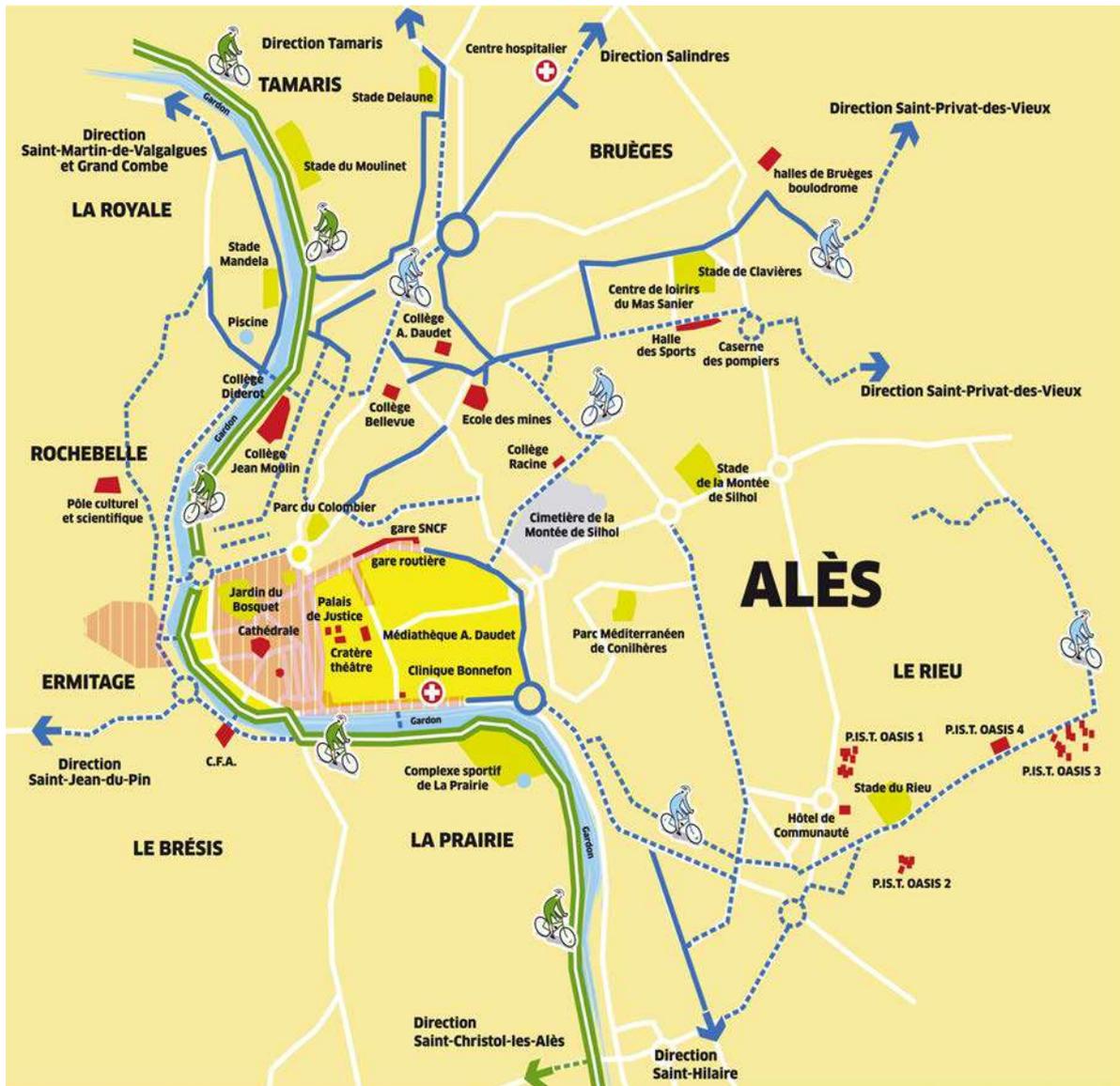
Outre la diminution des déchets à enfouir, la mise en place de nouvelles collectes sélectives comme celle des déchets dangereux des ménages et des Déchets d'équipements électriques et électroniques, il a également été signé une convention avec la « Clède » pour favoriser le réemploi des déchets apportés en déchetterie. Cette « Ressourcerie » a pour mission de collecter, valoriser et revendre les encombrants. 75% du tonnage collecté a ainsi pu être réemployé. La Ressourcerie développe une véritable économie solidaire permettant la signature de 54 contrats de travail depuis 2012. Une action similaire est déjà en place sur la déchetterie d'Anduze.

En matière de tri sélectif, l'Agglomération sensibilise ses administrés à cette pratique afin qu'ils l'intègrent naturellement dans leur vie quotidienne. Aussi en 2012, 1 447 t de verres ont été collectées sur le territoire des 16 communes de l'ancienne Agglomération, 329 t de papiers journaux et magazines, 638 t de cartons et 65 t d'emballages ménagers recyclables, soit une augmentation de 10,2 % sur la période 2011/2012 pour cette dernière catégorie, dont le tonnage collecté ne cesse de s'amplifier depuis 3 ans. Cette croissance s'explique en partie par une distribution gratuite de sacs jaunes dans les Mairies de l'Agglomération. Il faut également souligner la diminution conséquente du tonnage des ordures ménagères collectées entre 2011 et 2012 (- 455 t) ainsi que celle des encombrants (- 157 t).

Par ailleurs, depuis novembre 2013, l'Agglomération a signé un partenariat avec l'entreprise Philtex and recycling pour le recyclage des textiles. Grâce à l'installation de 80 colonnes sur 32 communes de l'Agglomération, plus de 1 000 tonnes de déchets textiles seront récupérées sur le bassin alsésien chaque année. Ce dispositif devrait en outre permettre la création d'emplois grâce à l'ouverture d'une usine de tri dédiée ainsi que l'installation de magasins de proximité.

Le développement des modes de déplacement doux

La ville d'Alès impulse une nouvelle dynamique en matière de déplacement doux depuis la création de la « voie verte », qui reliera prochainement les communes périphériques aux équipements d'Alès. En 2013, 2,5 km de pistes cyclables ont été livrées. Ainsi 25 km d'aménagements ont déjà été réalisés sur les 40 km du schéma de déplacement doux de la ville.



Plan du réseau des pistes cyclables et parkings à vélo d'Alès

Un projet de réalisation d'une voie verte en rive droite du Gardon qui sera reliée à l'axe primaire déjà en activité est également à l'étude. Cette opération permettra ainsi l'accès et l'irrigation directe des quartiers de Rochebelle et de Cauvel et de tous les équipements publics présents dans ce secteur (écoles, pôle scientifique et culturel de Rochebelle, Mine Témoin, ...).

Un réaménagement global de toute la voirie sera nécessaire afin de créer sur ce secteur des pistes cyclables, des espaces partagés et des espaces verts. Il conviendra également de reprendre l'éclairage public pour permettre ainsi une requalification qualitative de ces quais et ainsi des

quartiers de Rochebelle et de Cauvel.

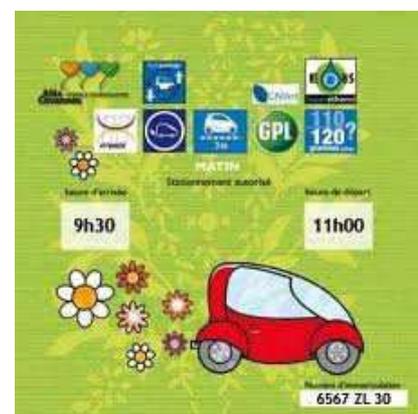
La démarche AEU a permis de prendre conscience de la nécessité de créer des parking relais aux différentes entrées de ville d'Alès pour permettre aux résidents des zones péri-urbaines de se rendre en centre ville en bus ou en vélo. De ce fait, des dizaines de parkings à vélos ont été installés dans le centre et dans différents secteurs de la commune.

L'inauguration de la « voie verte » a permis en outre, de sensibiliser les citoyens sur la nécessité de privilégier le vélo comme moyen de transport, notamment avec l'octroi de la subvention de 50€ offerte par la Communauté Alès agglomération à ses résidents pour l'achat d'un vélo neuf. Ainsi 4 611 demandes de subventions ont été accordées par la Ville d'Alès et la Communauté Alès agglomération depuis juillet 2010, date de lancement de l'opération.

De plus, la création d'un pôle d'échanges multimodal programmé sur le site du futur éco-quartier de la gare d'Alès permettra de coordonner les déplacements en trains, les transports en communs (inter et intra urbains) et l'utilisation de modes de déplacement alternatifs (vélos, auto-partage).

Alès organise par ailleurs sur la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues les Rencontres internationales des véhicules écologiques (RIVE) sur le site du Pôle mécanique. Deux jours durant, débats, conférences, ateliers et séances d'essais de véhicules écologiques sur le circuit vitesse ont ponctué la manifestation. Un rendez-vous suivi par des constructeurs automobiles venus présenter leurs nouveautés en termes de véhicules décarbonnés. Près de 1500 participants ont été recensés pour les 3 premières éditions (2010, 2011 et 2013), industriels, décideurs et élus français ou européens ont pu échanger de manière constructive.

La ville d'Alès a également mis en place le « disque vert » pour les citoyens circulant au moyen de véhicules propres (électriques, hybrides, GPL ou GNV). Ce dispositif, valable une année, permet aux conducteurs de bénéficier d'1h30 de stationnement gratuit en zone « Payant ».



Disque vert

Deux navettes gratuites « Ales'y » circulant du lundi au samedi sont en outre, proposées aux alésiens permettant de relier le centre-ville au parking du Gardon, à la Gare routière ainsi qu'à plusieurs quartiers de la commune.

Dans une optique de maillage du territoire, Alès agglomération prévoit quant à elle, le déploiement de points de recharge électrique permettant une utilisation optimale des véhicules électriques sur le territoire. Il est ainsi planifié l'installation de 3 à 4 bornes sur Alès et Saint-Martin-de-Valgagues d'ici juin 2015, avant d'en implanter plus de 15 autres sur l'ensemble du territoire. Avec ces 20 bornes prévues et équipées de deux points de charge, Alès Agglomération sera la première Agglo du Gard à s'équiper d'un tel outil. L'implantation des bornes s'appuiera sur le schéma directeur de déploiement des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques porté par le SMDE 30 à l'échelle du Gard.



Borne de recharge

La commune de Saint-Privat-des-Vieux s'inscrit également dans cette démarche avec la réalisation de son Schéma directeur des déplacements doux, qui se traduit par la réalisation de pistes cyclables sur son territoire, l'optimisation des arrêts de bus mais aussi la sensibilisation des agents à l'éco-conduite. Toutes ces actions ont permis à la commune d'obtenir la labellisation « Ecomobilité » accordée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), récompensant ainsi la politique de la ville en matière de rationalisation des déplacements et de réduction des émissions de CO₂.

A souligner par ailleurs, que la commune a été labélisée en septembre 2014 « Ville, vivez, bougez » récompensant ainsi le dynamisme associatif et les actions sport-santé, soutenus et/ou

impulsés par la commune.



Label écomobilité 2014

Le suivi quotidien de la qualité de l'air de l'agglomération

L'Agglomération mandate depuis 5 ans la société Air Languedoc Roussillon pour améliorer les connaissances sur la qualité de l'air et la répartition spatiale de la pollution afin de cibler les zones nécessitant des aménagements spécifiques de diminution des pollutions.

L'indice ozone est relevé quotidiennement sur la commune de Saint-Privat-des-Vieux et communiqué sur

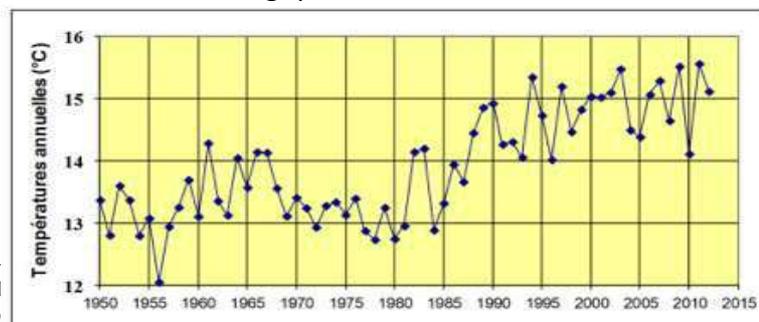
le site internet de la Communauté d'Agglomération et dans la presse locale.



Anémomètre pour la qualité de l'air

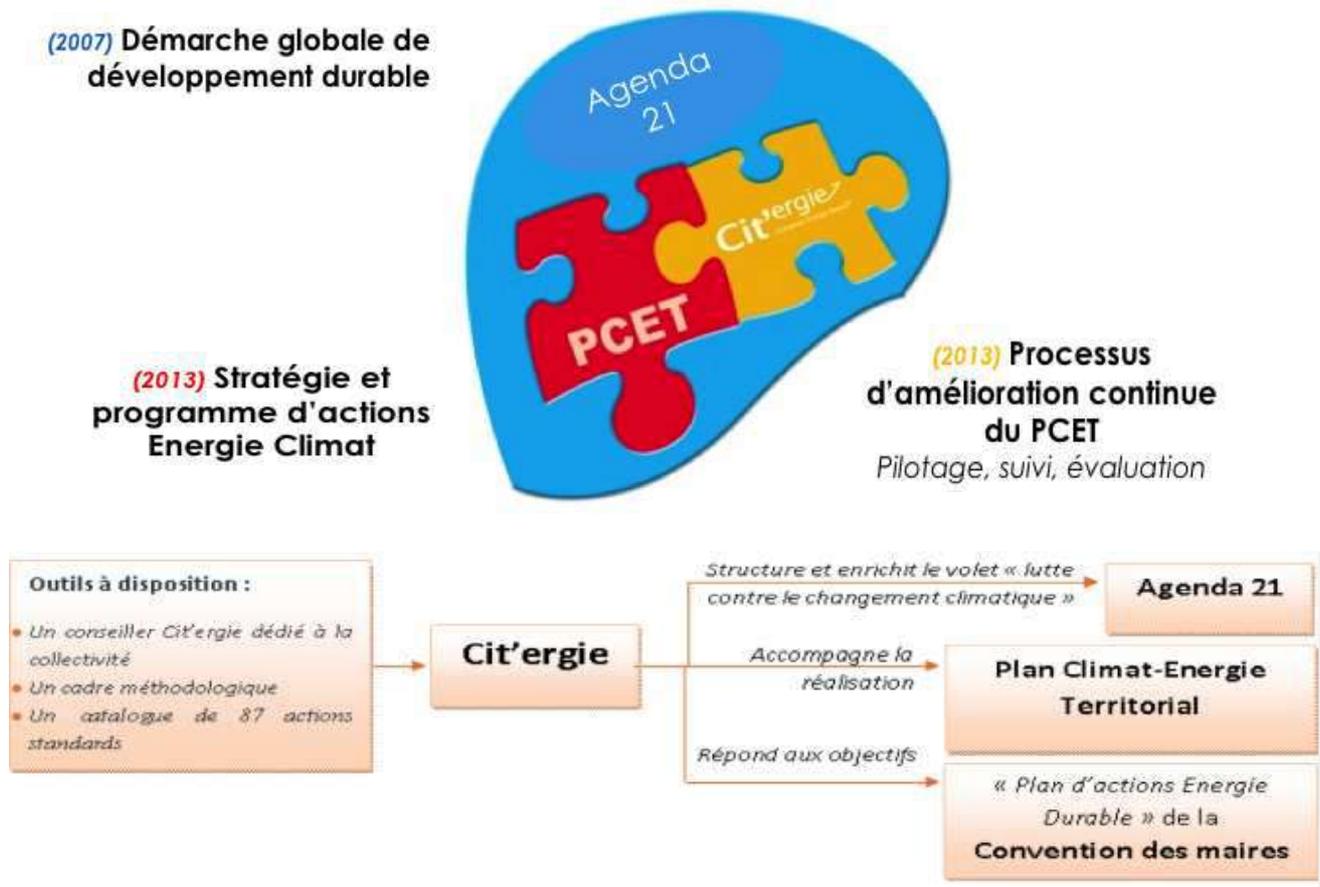
Lutte contre le changement climatique

Sur le territoire d'Alès agglomération, l'analyse des signaux climatiques observés s'appuie sur les observations et extractions réalisées par l'antenne de Saint Christol lez Alès du CNRS. Depuis plusieurs années, les signaux de températures, de précipitations et d'évènements extrêmes sont suivis localement par des stations météorologiques du CNRS.



Évolution des températures moyennes annuelles à Saint Christol-Lez-Alès de 1950 à 2012. Source : CNRS, UMR Espaces, Antenne de Saint-Christol, 2013

Dans la continuité de son Agenda 21, Alès Agglomération a souhaité poursuivre ses engagements en faveur d'un meilleur respect de l'environnement et s'intéresse à sa politique énergie-climat pour favoriser la mise en œuvre d'actions plus efficaces et moins gourmandes en énergie.



Depuis 2012, l'Agglomération est engagée dans un Plan Climat Énergie Territorial qu'elle a souhaité approfondir par la démarche de labellisation Cit'ergie.

Le Plan Climat Énergie Territorial

La collectivité s'inscrit dans les exigences du Grenelle de l'environnement qui prévoit que l'ensemble des collectivités de plus de 50 000 habitants établissent des Plans Climats Énergie Territoriaux (PCET).

Le Profil Climat du territoire d'Alès Agglomération s'inscrit dans une démarche énergétique et climatique globale dans laquelle la collectivité est engagée depuis fin 2012. Le Plan Climat Énergie Territorial, vise à définir une stratégie permettant de contribuer aux engagements nationaux en

matière de lutte contre le changement climatique, de réduction de la dépendance énergétique du territoire et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Les objectifs nationaux

L'engagement à court terme, au niveau national, est la prise en compte des objectifs européens du « paquet énergie-climat », ou « 3x20 », à l'horizon 2020, décliné en France par différents objectifs à l'horizon 2020 : une diminution de 14 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005 ; une réduction de 20 % des consommations d'énergie par rapport au scénario tendanciel en 2020 ; une production d'énergie renouvelable équivalente à 23 % de la consommation nationale.

Cet engagement intermédiaire s'inscrit dans une réflexion plus stratégique à l'échelle internationale visant à limiter le réchauffement global à + 2 °C, seuil au-delà duquel les impacts du changement climatique s'accroissent gravement.

A ces objectifs de réduction des émissions de GES, s'ajoutent l'obligation pour les territoires de plus de 50 000 habitants de définir une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique.

La stratégie énergétique et climatique qui découlera du Plan Climat Énergie Territorial d'Alès Agglomération renforcera la Finalité 1 de son Agenda 21 portant spécifiquement sur la Lutte contre le changement climatique. Ces démarches sont donc intégrées et indissociables. Les éléments du profil climat viennent également nourrir les réflexions engagées par les élus dans le cadre du Projet de Territoire de l'Agglomération.

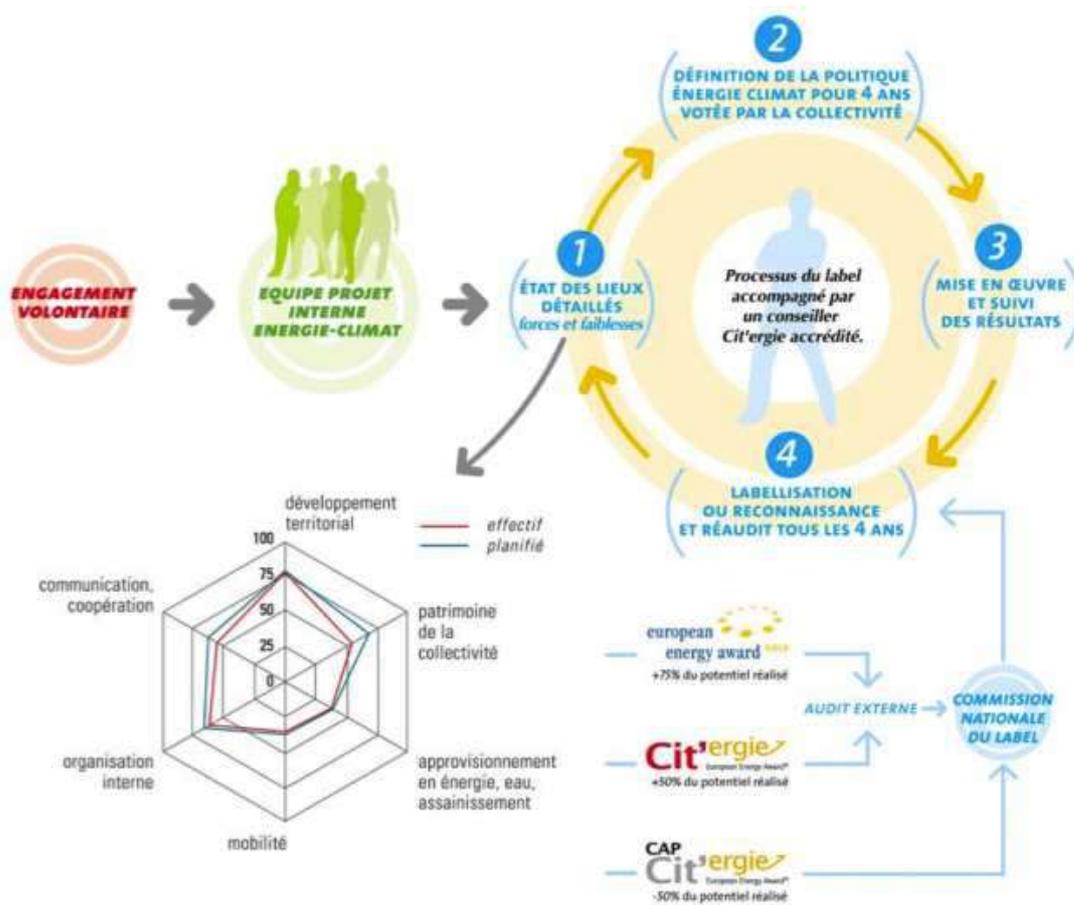
Cit'ergie une démarche de labellisation en appui au Plan Climat

La démarche Cit'ergie proposée par l'ADEME représente une réponse opérationnelle pour remplir les engagements de lutte contre le changement climatique, de réduction de la dépendance énergétique du territoire et d'adaptation aux effets du changement climatique. Transversale, elle apporte une méthode sur l'approche globale de l'énergie et du climat et trouve une récompense par un label décerné aux collectivités les plus performantes.

Six domaines d'actions et de compétences sont concernés :

- le développement territorial;
- le patrimoine de la collectivité ;
- l'approvisionnement en énergie ;
- l'eau et l'assainissement ;
- la mobilité ;
- l'organisation interne ;
- la communication et la coopération.

La Ville d'Alès et Alès agglomération sont engagées dans cette démarche d'amélioration continue avec à la clé, l'obtention du label européen Cit'ergie/eea®.



Processus de labellisation en 4 étapes

Défi « Familles à énergie positive »

Pour la 2ème année, Alès Agglomération est partenaire du Défi « Familles à Énergie Positive » mené par l'espace info énergie d'Alès. Cette démarche nationale a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable et conviviale. Le principe est simple: plusieurs équipes relèvent le défi d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations domestiques: chauffage, eau chaude, équipement domestique.



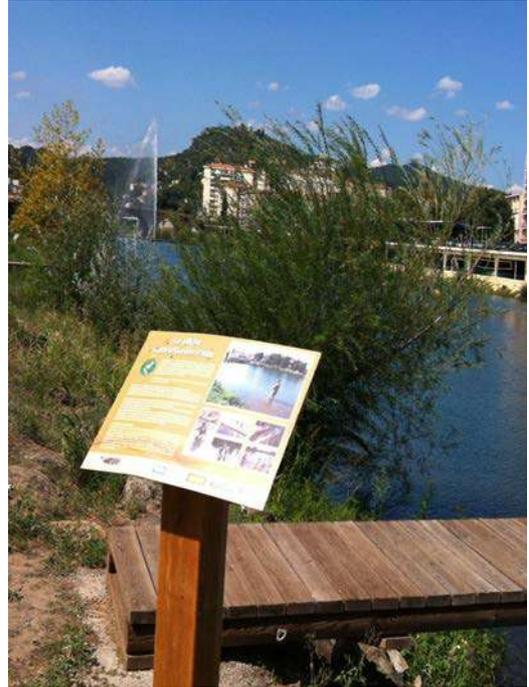
Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie (soit environ 130 € d'économie) par rapport à l'hiver précédant le concours. Au cours des premières éditions, 90% des familles ont réalisés des économies représentant en moyenne 200 € par foyer.

Le défi se déroule pendant la période de chauffe : du 1er décembre au 30 avril.

A.3.2 Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La réalisation d'un atlas de la biodiversité

Alès, ville porte du Parc national des Cévennes est riche d'un patrimoine naturel remarquable et diversifié : étage de châtaigniers classé en réserve de biosphère, garrigue, bassin versant du Gardon.



Labellisée 4ème fleur depuis 2008 (11 communes de l'Agglomération ont été également distinguées dans le cadre du concours des villes et villages fleuris en 2013 : Vézénobres, Saint-Christol-les-Alès, Saint-Martin-de-Valgagues, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Privat-des-Vieux, Salindres, Boisset-et-Gaujac, Anduze, Saint-Jean-du-Pin et Cruviers-Lascours), Rubans du développement durable (2008-2010, 2010-2012 et 2012-2014) et depuis novembre 2010 Capitale de la biodiversité (2ème lauréate des villes de 30 000 à 100 000 habitants), Alès œuvre au quotidien pour entretenir et valoriser son patrimoine naturel.

L'Agglomération a lancé sur la période 2010-2012 un vaste projet pédagogique intitulé « Horizon Biodiversité ». Celui-ci vise à sensibiliser les enfants à la connaissance du patrimoine naturel de l'environnement proche de l'école et aux enjeux environnementaux majeurs liés à la préservation et au développement de la biodiversité. Sur les trois années scolaires allant de 2010 à 2013, 14 projets ont ainsi été menés dans les écoles de la communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Cette démarche a permis la réalisation du premier Atlas communautaire des espèces ordinaires et extraordinaires locales sous le pilotage de la Direction développement durable. La méthode proposée a visé à identifier des espèces cibles patrimoniales, qui présentent un intérêt particulier pour le territoire (espèces menacées et/ou rares ou espèces à forte valeur sociale et culturelle au niveau local).

Cet atlas, pédagogique et accessible, propose un inventaire du patrimoine naturel avec une présentation d'espèces d'intérêt (flore, mammifères, oiseaux, insectes, reptiles et amphibiens, poissons et crustacés) et d'espèces invasives, soit au total près de 26 espèces faunistiques et

floristiques recensés à la « loupe ».

Ce projet réunit dans un comité de suivi un large partenariat composé de la Région Languedoc Roussillon, du Conseil général du Gard, du Parc national des Cévennes, de la DREAL et de nombreuses associations naturalistes du territoire. Dans le cadre du projet de territoire, il a été acté d'élargir l'atlas intercommunal de la biodiversité au nouveau périmètre d'Alès agglomération. Cartes, planches et photos seront actualisées et de nouveaux milieux seront ajoutés (ainsi que les espèces inhérentes).



La Rainette méridionale est un petit anoure (amphibien sans queue). La peau lisse de son dos est colorée d'un vert pomme avec une large bande sombre de la narine à l'insertion de la patte avant. Sur sa face ventrale, l'espèce présente une couleur claire uniforme. Ses doigts se terminent par des ventouses facilitant grandement l'ascension des végétaux. Son chant (de nuit) est également caractéristique : il est grave et puissant.

La lutte contre les plantes et espèces invasives

L'Agglomération travaille activement avec le syndicat mixte de gestion des Gardons contre les espèces envahissantes à travers des actions de surveillance, de localisation de ces espèces et de rétablissement des boisements et ripisylves, le brûlage ou l'arrachage de la renouée, la sensibilisation des habitants à la plantation d'espèces locales.

Cette action s'inscrit dans la Convention relative à la gestion du risque inondation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à l'éducation à l'environnement passée entre la Communauté d'agglomération et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Équilibrée des Gardons courant 2011.

Une plaquette explicative a d'ailleurs été éditée en août 2012 recensant ainsi les différentes espèces invasives que nous pouvons retrouver au bord du Gardon : Ailanthé, Buddleia, Renouée

du Japon, Robinier faux-accacia, écrevisse américaine, frelon asiatique, ragondin, etc. Cette plaquette a été rééditée et réactualisée en Mars 2014 avec le titre « les espèces invasives, mieux les connaître, mieux les gérer » Cette plaquette a été largement diffusée auprès des publics scolaires lors de l'année scolaire 2014/ 2015 soit lors d'animations ou de visite en bord de rivière ou d'exposés dans le cadre de la fête de la science ou de la semaine européenne du développement durable.



Exemple d'espèce invasive : L'Ailanthé

Le parc de Conilhères : un exemple d'éco labellisation

L'Écolabellisation du Parc de Conilhères est intervenue le 30 juin 2014 et l'inauguration officielle le 30 avril 2015. Le Parc de Conilhères représente un véritable écrin de verdure en plein coeur de ville et une source non négligeable de découvertes sur la nature et l'environnement.

Par la mise en place d'une gestion écologique et durable du parc, par la gestion différenciée des zones le composant (plataneraie, oliveraie, zone de rocaïlle, jardin de petits fruits et verger de fruitiers) le parc est aujourd'hui un havre de biodiversité. Un accent est mis sur la présentation du site avec des bornes actives et la réalisation de nombreux aménagements afin de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre (escaliers

doux) mais également la réalisation d'un hôtel à insectes et de nombreuses animations pour les accueils de loisir ou dans le cadre de la semaine européenne du développement durable. Une plaquette d'informations complémentaires a été réalisée par le service Nature reprenant et développant chaque panneau présent sur le site en apportant un complément d'informations à l'utilisateur.

On trouvera des éléments sur : le verger partagé, l'oliveraie, « un toit pour tous » ou l'hôtel à insectes, la légende de Conilhères, la plataneraie, la haie écologique, la chaîne alimentaire.

Parcours pédagogique sur les bords du Gardon

Alès a longtemps tourné le dos à sa rivière pourtant élément structurant majeur du paysage. Stigmates des crues, parking et voirie sur les quais, ou manque d'infrastructures en sont les principales causes.

Depuis quelques années la municipalité mène des actions pour valoriser le Gardon par l'amélioration de la qualité écologique et paysagère du cours d'eau et de ses abords : voie verte le long du gardon, aménagement en cours de 6,5 km de berges dans la traversée d'Alès, lutte contre les espèces envahissantes, etc. Une action de revégétalisation est actuellement entreprise afin de tenir les berges et les enrochements et surtout réintroduire une végétation arbustive adaptée aux bords de cours d'eau (aulnes, saules et fusain) pour retrouver une biodiversité acceptable. Enfin, une collecte hebdomadaire de déchets est effectuée sur le plan d'eau.

En parallèle, les abords du Gardon sont régulièrement le théâtre d'actions d'éducation à l'environnement. Le service nature de la Ville d'Alès a inauguré le premier tronçon d'un parcours pédagogique le 2 juin 2013. Le long de cette balade d'un kilomètre, 12 sites d'observation avec panneaux explicatifs ont été aménagés pour permettre de décrypter la richesse écologique du Gardon. Les mammifères du Gardon, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les poissons, la flore, les zones d'expansion de crues mais aussi les espèces invasives sont expliqués de façon simple et pédagogique.

Cet aménagement pédagogique a été récompensé au concours de la capitale française de la biodiversité par 2 libellules.



Le développement de l'alimentation biologique dans la restauration collective

Une enquête sur l'introduction de l'alimentation bio dans la restauration collective a été menée par l'Agglomération à l'échelle du Pays Cévennes pour identifier les pratiques en cours et la demande à venir. Cette approche a permis d'alimenter l'étude de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale labellisée bio, inaugurée le 20 mars 2014 et approvisionnée à 100 % par des producteurs locaux en filière courte. Celle-ci réalisée par la Société « Cévennes Restauration » permet de servir 1 800 repas par jour aux écoliers alésiens en attendant de livrer aussi des foyers de personnes âgées, des centres de loisirs, des crèches et des écoles d'autres communes de l'Agglomération.

L'agence de développement du Pays Cévennes travaille aujourd'hui avec la Chambre d'agriculture sur le renforcement des filières du terroir dont la filière « agriculture bio ».



La cuisine centrale labélisée Bio

Une stratégie d'économie de l'espace

L'agenda 21 promeut un urbanisme respectueux de l'environnement à travers une stratégie d'économie de l'espace sur un territoire soumis à un risque inondation important et à une forte pression foncière. Cet enjeu environnemental a été traité dans le cadre de l'AEU du PLU d'Alès à travers la recherche de préconisations et d'une réglementation permettant de densifier l'existant pour préserver les espaces naturels restants sur la commune. La mise en place de secteurs de densification préférentielle notamment dans le cœur de ville avec les opérations foncières visant à limiter les « dents creuses », d'orientations d'aménagement précises et la diversification des fonctions urbaines ont été étudiées puis traduites dans des prescriptions réglementaires favorisant des modèles d'habitat moins consommateurs d'espaces, d'énergie et favorisant le vivre ensemble. Adopté le 24 juin 2013, le PLU fait l'objet d'une révision pour intégrer les dispositions de la loi « Grenelle II » qui renforce la dimension environnementale des documents d'urbanisme, telles que

la préservation de la biodiversité ou la mise en œuvre d'une trame verte et bleue.



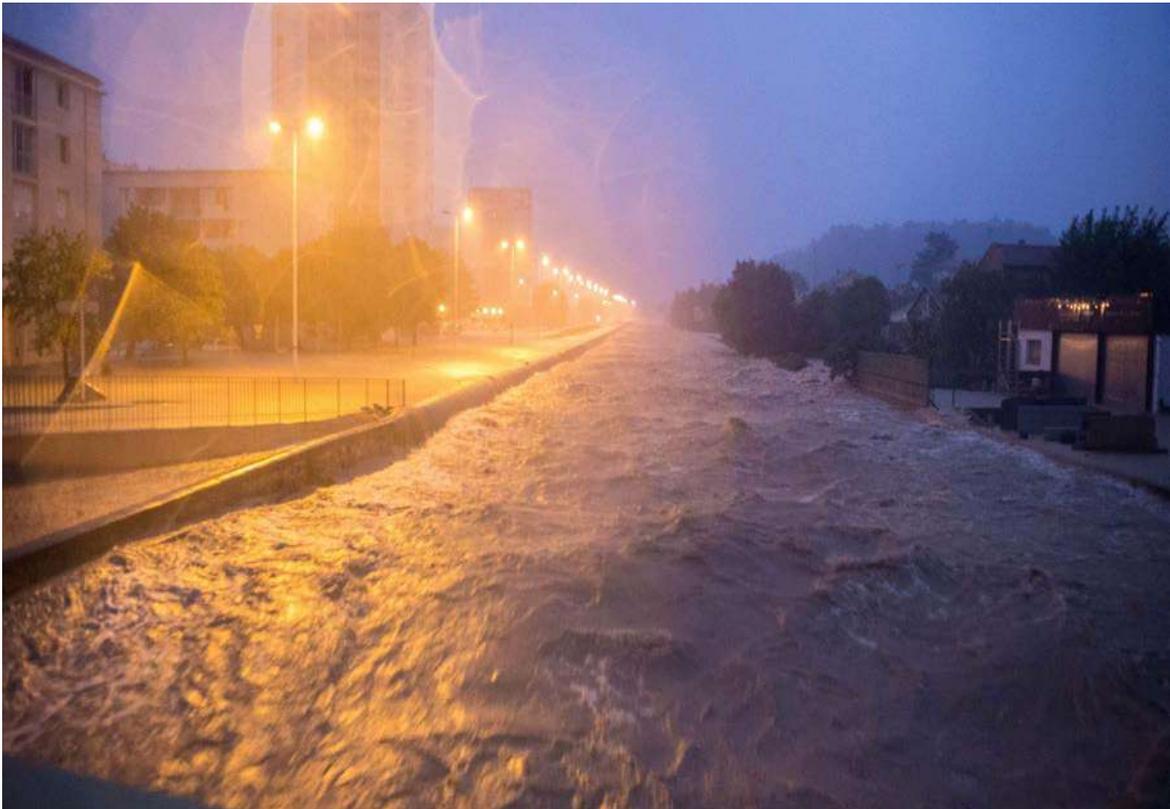
État actuel de la densité à Alès

La prévention des risques

Le Gard est considéré comme le département métropolitain le plus exposé au risque inondation. Sur la période 1995-2005, il est celui qui a le plus fait appel au régime d'assurance Catastrophes Naturelles du fait d'événements successifs majeurs en 1988, 2002, 2003, 2005 et 2014.

Alès agglomération, cumule une grande part des risques inondations à son échelle, du fait notamment de son réseau hydrologique primaire et secondaire dense .

Le territoire a été marqué à de nombreuses reprises par l'intensité des phénomènes pluvieux conduisant à des inondations majeures sur le territoire. L'année 2014 a été une fois encore le théâtre d'importantes précipitations et d'épisodes cévenols à répétitions. Dans la nuit du 19 au 20 septembre 2014, 200 mm d'eau se sont abattus sur le bassin alésien en à peine 3h.



Le 20 septembre 2014, le Grabieux menace de déborder au quartier des Cévennes

Un travail de recensement des crues anciennes a été mené par la DDE du Gard. Il a été complété par une étude historique sur le bassin versant du Gardon d'Anduze portée par le SMAGE des Gardons.

La question des risques liés aux inondations est complexe. Elle a été traitée depuis les années 60 de manière sectorielle, au fil des aménagements et du développement urbain de chaque commune. La crue majeure de 1958 a été à l'origine d'une politique de gestion des risques inondations à l'échelle du bassin versant des Gardons, orientée en matière de grands travaux : construction du barrage de Sainte-Cécile, des digues d'Alès, du curage du Gardon.

Fort d'une expérience de gestion de crise, prouvée en septembre et octobre 2014, Alès Agglomération dispose d'outils renforcés de protection et de prévision des risques, etc, à différents niveaux :

- la protection, à travers des dispositifs de gestion de crise et les politiques d'aménagement pour réduire la vulnérabilité des zones à risques ;
- la prévention, à travers les outils de planification, d'information, de communication et de sensibilisation ;

- la prévision, à travers les dispositifs de surveillance et d'alertes (réseau de mesure, alerte de crues...);
- la gestion de crise : en amont, pendant et après.

Aussi, parce que la problématique inondation est globale, les actions de prévention et de protection sont portées à plusieurs échelles territoriales : à l'échelle du bassin versant, à l'échelle de l'agglomération, à l'échelle de la commune.

A l'échelle du bassin versant des Gardons, plusieurs démarches sont portées :

- un SAGE, en place depuis 2001, qui fut le premier lancé en France (1993/94). Il est actuellement en cours de révision (pour fin 2013 : réactualisation du Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)). Dans le cadre de la révision du SAGE, différentes priorités ont été mises en évidence : la disponibilité de la ressource en eau, la poursuite de la politique de gestion des risques inondations dans le cadre des PAPI, la qualité des milieux, la Gouvernance ;
- un PAPI lancé en 2004, aujourd'hui arrivé à échéance. Le PAPI 2 des Gardons a été signé en mai 2013 pour la période 2012-2015. Certaines actions nécessitent d'être reconduites régulièrement (sensibilisation des scolaires, formation des élus, entretien de la végétation, exploitation des ouvrages hydrauliques...), d'autres doivent être poursuivis jusqu'à leur terme (établissement de Plan Communal de Sauvegarde (PCS), intégration du risque inondations dans les documents d'urbanisme..), certaines restent à lancer (déploiement d'un système de mise en vigilance sur les petits bassins versants, réduction de l'activité économique, travaux de sécurisation...);
- Un contrat de rivière signé en 2011, constitue un outil opérationnel majeur sur le bassin versant qui intègre le PAPI, permet la mise en œuvre du SAGE avec un volet dédié à la gestion du risque inondation. Ce volet s'appuie avant tout sur l'acquisition d'une conscience du risque, la gestion de l'aménagement du territoire, et notamment de l'urbanisation, la gestion de crise, le ralentissement des écoulements (reconquête de l'espace de mobilité, entretien adapté des cours d'eau...) et la réduction de la vulnérabilité.

Ces différentes démarches permettent de structurer le réseau d'acteurs sur la gestion du risque en eaux et de mener, à l'échelle du bassin versant des Gardons, une politique coordonnée en matière de gestion du risque inondation.

A l'échelle de l'Agglomération d'Alès.

- L'agglomération gère les inondations via son champ de compétences sur la gestion hydraulique des cours d'eau. Des interventions prioritaires sont menées sur les zones à enjeux forts (Alès) à travers des travaux de renforcement des berges, de création de digues, de curages des lits des rivières et d'élargissement des cours d'eau dans les secteurs urbanisés.

Un schéma d'aménagement et de prévention des crues a été élaboré sur Alès Agglomération. Ce schéma se focalise sur la gestion amont du risque inondation à travers des travaux d'aménagement des cours d'eau et l'entretien d'ouvrages hydrauliques permettant l'écrêtement de crues, entraînant une anthropisation des cours d'eau. Actuellement, ce schéma n'intègre ni la question du ruissellement urbain (compétence communale d'entretien des réseaux d'eaux de pluie), ni l'aspect préservation des continuités écologiques (définition d'une trame verte et bleue à l'échelle du territoire).

A son échelle, Alès Agglomération dispose d'outils de prévention et de prévision des risques inondations.

De plus, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) d'Alès a été approuvé en 2013 et déclenché lors des événements de septembre et octobre 2014. Il s'agit d'un PCS multirisque (remis à jour tous les 5 ans). Une convention de recherche a été faite avec l'École des mines d'Alès et de St Étienne pour réaliser les diagnostics opérationnels. Parallèlement, le DICRIM portant sur l'information des habitants des risques sur le territoire, a été révisé et édité avec le PCS. Au rang des événements majeurs pour lesquels la Ville d'Alès est désormais parée, on trouve les risques inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses et rupture de barrage. Pour chacun de ces risques, une organisation spécifique est établie, des procédures de vigilance et d'alerte sont prévues, avec des actions d'intervention graduées.

La commune a par ailleurs été récompensée le 18 décembre 2013 en décrochant le « pavillon orange » pour ses actions concrètes en vue de renforcer la sécurité et la protection de sa population face aux risques majeurs et de sensibiliser les citoyens sur cette thématique.



La Ville d'Alès décroche le pavillon orange

En matière de prévention, des plans de Prévention des risques inondations (PPRi) sont élaborés par l'État visant à maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque (précise la nature du risque et les modalités d'urbanisme), notamment en empêchant les constructions dans des zones à risque non encore urbanisées. Les PPRi sont intégrés aux PLU en tant que servitude d'utilité publique.

Par ailleurs, l'agglomération souhaite mettre en place un dispositif d'accompagnement pour réduire la vulnérabilité du cadre bâti aux inondations (sous le format du dispositif ALABRI porté par le SMAGE des Gardons) : diagnostic sur les risques encourus pour les habitations situées dans une zone du PPRi à aléa fort ou modéré, aides au montage de dossiers de financement. Par ce dispositif, seraient concernés 3 000 bâtiments sur Alès et 1 500 bâtiments sur l'agglomération (excluant Alès).

A noter que dans le cadre de la directive inondations, des TRI sont en cours de définition au niveau des territoires. La zone Alès agglomération a été classée en TRI à enjeux forts. Ce classement est une opportunité pour cibler des subventions importantes sur les travaux d'aménagement et de lutte contre les inondations ;

En outre, trois niveaux de partenariats existent entre l'École des Mines d'Alès (EMA), la Ville et l'Agglomération pour prévenir davantage les risques naturels :

- Des conventions de recherches entre la ville et l'École des Mines

A.3 Un développement écologiquement viable

- La création d'un pôle de compétitivité des risques entre Nîmes et Alès qui s'appuie sur l'École des Mines d'Alès dans le domaine de la recherche (innovation dans le domaine des risques).
- La création par l'École des Mines de l'institut des Sciences des Risques et financé par la ville et l'agglomération.

Le 9 octobre 2014, la Ville d'Alès et l'EMA ont accentué cette collaboration technique à travers une convention de partenariat qui conduira à préciser et corriger les actions à mettre en place pour protéger le plus efficacement possible les populations.

B.

La Communauté Alès Agglomération :

Une collectivité exemplaire et responsable

B.1 L'évolution des comportements individuels et collectifs

Le Défi-santé au travail

Les initiatives prises pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, ont permis à la Ville et l'Agglomération d'Alès d'obtenir un trophée lors des « Challenges de la Prévention » organisés par la CARSAT Languedoc-Roussillon le 4 Décembre 2014 à Palavas-les-Flots. Alors que la région compte près de 106 000 entreprises, les deux collectivités alésiennes ont été récompensées avec cinq autres entreprises. Alès est la seule ville à avoir obtenu en quatre ans, deux prix "Santé au Travail".



La Ville et l'Agglo d'Alès obtiennent le trophée des « Challenges de la Prévention »

Passeport éco-administration et sensibilisation aux éco-gestes

Les agents de la collectivité ont été sollicités pour mettre en place, courant 2009, une démarche d'éco-administration permettant l'amélioration continue des pratiques quotidiennes. Un passeport de l'éco-administration ainsi qu'une charte ont été distribués aux agents d'Alès et de l'Agglomération. Cette démarche a permis la signature de la charte par plus de 400 agents qui ont pu se transformer en véritable ambassadeur auprès de leur entourage en s'engageant à limiter leurs impacts sur l'environnement. Force est de constater que malgré les bons résultats et la mobilisation obtenus en interne par de nombreuses Directions et Pôles, la démarche s'essouffle et il semblait nécessaire de relancer une action dans ce sens.

Ainsi, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial d'Alès Agglomération, ce document a été réactualisé afin de renouveler cette démarche et encourager à nouveau les agents de la collectivité.

Disponible en ligne sur Intr'Alès, celui-ci s'articule autour de plusieurs thèmes : l'impact de nos collectivités, les achats éco-responsable, le tri des déchets, la maîtrise des énergies, l'économie d'eau, l'amélioration des trajets.



Au-delà du document, il s'agit d'une véritable démarche participative pour sensibiliser le plus grand nombre d'agents aux enjeux du développement durable.

En parallèle, les ambassadeurs du tri et la direction développement durable vont lancer une campagne de sensibilisation des agents aux écogestes: tri des déchets, économies d'énergie, économies d'eau. Cette démarche sera à destination des agents municipaux et communautaires ainsi que des écoles. Les objectifs visés par cette action sont :

- la réduction de la facture énergétique à travers l'utilisation raisonnée de l'éclairage, de la climatisation et du chauffage.
- la réduction du gaspillage. En 2012, les pôles et directions ont consommé 2 844 000 feuilles de papier. Une augmentation de 21 % depuis 2007.
- l'amélioration du taux de recyclage des déchets. Les activités de bureau produisent chaque année 2,4 millions de tonnes de déchets en France, dont la grande majorité peut être recyclée : papier, cartons, cartouches, toner, piles ...

Une politique de réduction de la dépense d'énergie

En interne, les consommations énergétiques des bâtiments scolaires et bâtiments administratifs représentent 40% des consommations d'électricité de la ville et de l'agglomération (source Plan Climat Énergie Territorial d'Alès Agglomération). La Ville et l'Agglo ont ainsi, mis en place pour une politique de température permettant de limiter la consommation d'énergie dans les bureaux et se rapprocher des températures conseillées dans les décrets de 1974 et 1979 sur les économies d'énergies. Cette mesure devrait permettre une économie de 7 à 10% en consommation.

Par ailleurs, des travaux ont été entrepris en 2014 afin de changer le type d'énergie qui alimente Mairie Prim' à Alès. Le fuel sera ainsi abandonné au profit du chauffage au gaz, plus propre et plus économique.

Encombrants bureautique

A l'instar des points éco-citoyens qui se situent dans chaque mairie de l'Agglomération, les ambassadeurs du Tri s'occupe régulièrement de la récupération et du recyclage d'encombrants bureautique tels que les cartouches d'imprimantes, les téléphones portables ou les ordinateurs obsolètes. A l'issue de chaque enlèvement, un certificat de retraitement des déchets est adressé à la collectivité.

Un partenariat avec la Société Corepile a été signé en 2014 pour le recyclage des piles usagées.

Réemploi des consommables et poubelles papiers

Dans un objectif constant de réemploi des fournitures avant recyclage, la Communauté d'agglomération et le passeport éco-administration préconisent une meilleure gestion et utilisation du papier et sensibilisent les agents à utiliser le verso des feuilles imprimées en tant que brouillon ou pour des documents de communication en interne, d'imprimer le moins possible ou de privilégier un envoi par mail ou intranet, et à recourir aux enveloppes déjà employées pour l'échange de courriers internes à la collectivité. Cela se traduit par une diminution des déchets papiers produits par la collectivité ainsi qu'une économie sur l'achat de ces fournitures.

A noter par ailleurs que la commune de Saint-Privat-des-Vieux effectue d'ores et déjà la collecte séparée du papier en mairie et dans les 3 groupes scolaires.

Dans le cadre de la communication à destination de tous les agents sur les éco-gestes et lorsque le papier atteint le stade où il ne peut être réutilisé, une campagne de distribution de collecteurs pour les déchets papiers a été mise en œuvre début 2015 auprès des agents qui en ont fait la demande.



Collecteur papier

En parallèle, le service Duplication incite les agents de la Ville et de l'Agglomération à commander des ramettes de papier recyclé. En comparaison avec du papier blanc classique, celui permet, pour une production de 500 feuilles, l'économie de 79,4 litres d'eau, 16,3 kwh d'électricité et 7,5 kg de bois (le papier recyclé n'utilisant pas un gramme de bois).

B.2 L'exemplarité à travers la commande et les finances publiques

Pool vélos

L'inauguration de la « voie verte » a permis de sensibiliser les citoyens sur la nécessité de privilégier le vélo comme moyen de transport, notamment avec l'octroi de la subvention de 50€ offerte par la ville d'Alès puis par la Communauté d'Agglomération à ses habitants pour l'achat d'un vélo neuf.

Afin d'appliquer une démarche similaire en interne, la collectivité a mis en place un « pool vélos » pour les services à fort besoin de déplacements. Ces vélos sont accessibles à tout agent qui doit se déplacer dans le cadre de ses fonctions. Ce dispositif a une finalité écologique mais permet également de faciliter les déplacements entre les différents services éclatés sur l'ensemble du centre ville et de limiter les problèmes de stationnement. Aujourd'hui, 14 services différents disposent d'un vélo pour leurs déplacements.



Vélo à disposition des services de l'Agglomération

Véhicules propres

Afin de s'inscrire dans une démarche continue de développement durable, Alès Agglomération a fait l'acquisition de véhicules fonctionnant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) et électriques afin de les intégrer à son pool de véhicule interne.

Ainsi, un Renault Kangoo ZE et 4 Renault Zoé peuvent être réservés par les agents pour les déplacements relatifs à leurs fonctions. A cela s'ajoute 10 vélos à assistance électriques mis à disposition des agents pour les courts trajets.



Voiture électrique de la collectivité

Une station GNV a par ailleurs été installée dans la cour du service patrimoine afin de procéder au remplissage des véhicules et des bornes de recharge pour les véhicules électriques ont été implantées dans la cour de la Mairie d'Alès, au Pôle Mécanique et dans le parking de l'Abbaye, en attendant l'installation sur le territoire des 20 bornes de recharge prévues.

Sac en tissus pour les intervenantes du CCAS et à la médiathèque

Chaque aide ménagère et auxiliaire de vie s'est vu remettre un sac en tissus pour leurs interventions à domicile. Celui-ci permet le transport de leur nécessaire de travail (blouse, gants, chaussures, planning...), et évite un usage trop fréquents de sacs en plastique. Cette opération va être réactualisé au cours de l'année.

A noter également, que depuis plusieurs années la Médiathèque d'Alès fournit à ses abonnés des sacs en tissus pour l'emprunt de livres. Ce procédé, qui est devenu systématique pour toutes les personnes souhaitant échanger leurs livres, participe en outre, à la politique de réduction de consommation de sacs plastiques. De nouveaux sacs ont été créés et distribués en 2014 afin de répondre à la demande des usagers qui l'ont réellement adoptés.



Sac de la Médiathèque

B.3 La gestion durable du patrimoine de la collectivité

La chaufferie centrale

La filière bois-énergie du Pays Cévennes permet de diffuser la chaleur à tous les locataires des Logis Cévenols du quartier des Cévennes, aux élèves du lycée Jean-Baptiste Dumas, des collèges Jean Moulin et Diderot, aux sportifs du gymnase Jean Macé et aux utilisateurs de l'Espace Alès Cazot (soit 4000 équivalents logements) grâce à une chaufferie centrale baptisée DALAé (contraction de "Dalkia Alès Énergie") qui a été mise en service fin 2012.

Cette dernière, qui se substitue à celle créée en 1965 entre le quai Kilmarnock et la Grand'rue Jean Moulin, a été entièrement reconstruite sur la friche industrielle au nord-ouest d'Alès, rue de Lajudie et sera exemplaire sur de nombreux points. Elle représente un investissement de près de 8,7 M€ pour une puissance de 7MWh. Cet équipement majeur fonctionne à 62 % grâce à une chaudière bois, qui devrait consommer 8 000 tonnes de plaquettes bois par an.

Outre la diminution des dépenses d'énergies, cette technique s'avère également économe en émission de gaz à effet de serre puisqu'au total, sur 20 ans environ 50 000 tonnes de CO2 seront économisées.



Chaufferie Centrale DALAé

Photovoltaïque

La Communauté d'Agglomération s'est engagée depuis de nombreuses années dans le développement de la filière photovoltaïque au travers de nombreux projets se reposant sur ce type de technologie.

Premier projet inauguré, les 7 000 m² de toitures des bâtiments industriels du Pôle Mécanique ont été équipées, représentant la pose de 5 500 panneaux solaires. Sur ce lieu idéalement exposé aux rayonnements du soleil, 1 million de Kilowattheures annuels sont produits depuis octobre 2011, cela équivaut à la consommation électrique de près d'un quart de la population de Saint-Martin-de-Valgalgues.



Panneaux photovoltaïques intégrés en toiture des bâtiments du Pôle Mécanique

Situé également sur cette commune, le terrain inconstructible de Lacoste-Lavabreille d'une superficie de 30 hectares accueillera une ferme photovoltaïque au sol. Situé en partie en zone inondable, cette centrale solaire sera équipée en conséquence, par des panneaux photovoltaïques sur mâts orientables, dits trackers. Par ailleurs, comme il a déjà pu être constaté, un ouvrage a été créé durant l'été sur les courts de tennis de la Prairie à Alès, avant que soit lancée la réalisation d'une centrale au sol sur le site de l'ancien Centre d'Enfouissement Technique de Rousson.

La chasse aux fuites d'eau et la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Le syndicat d'adduction d'eau potable de l'Avène (qui a la compétence eau potable sur 16 communes d'Alès Agglomération) et la Régie des eaux d'Alès (RÉAL - qui a cette compétence sur la ville d'Alès) se sont lancés dans une chasse au gaspillage. Le syndicat assure la production d'eau potable pour 82 000 habitants du bassin alésien et la RÉAL en garantit la distribution sur Alès. La rénovation des conduites a permis au rendement du réseau du Syndicat de l'Avène de passer de 37.7% en 2003 à 70% aujourd'hui et de prélever 5.3 millions de m³ d'eau en moins à la source depuis 2003.



Travaux de réfection des conduites d'eau

Sur la Ville d'Alès, la RÉAL estime que le volume d'eau entrant sur la commune est passé de 7 203 332 m³ en 2003 à 4 236 090 m³ en 2010, soit une réduction de la consommation d'eau sur le territoire de 2 967 242 m³ en 7 ans.

Ces actions ont permis à la RÉAL d'obtenir en 2014 la certification ISO récompensant tous les efforts fournis depuis ces dernières années sur le plan environnemental et sur la qualité croissante des services rendus aux usagers.

Par ailleurs, le Syndicat de l'Avène et la Régie des Eaux d'Alès ont lancé début 2015 leur schéma directeur d'alimentation en eau potable (1 schéma pour chaque structure). Il s'agit d'études de grande ampleur qui doivent permettre notamment de repérer les points faibles du réseau d'eau potable : inventaire et localisation des conduites anciennes et fragiles, localisation de fuites, mesures des débits de fuites afin d'enregistrer les anomalies, etc.

Un programme d'actions permettra aux collectivités de réduire, à court, moyen et long terme, les pertes d'eau sur leur réseau d'eau potable. Le but étant de réduire les gaspillages et les prélèvements inutiles à la source. La ressource en eau, constituée des Gardons, est en déséquilibre quantitatif sévère. Les collectivités locales gestionnaires des réseaux d'eau potable doivent mettre en oeuvre un plan d'actions visant à limiter leurs prélèvements.

Des opérations visant à pérenniser les patrimoines vieillissants des deux structures (conduites, réservoirs, château d'eau, stations de pompage, etc) seront également établies. Ces schémas

directeurs ont aussi vocation à anticiper les changements à venir qui peuvent avoir un impact sur la distribution d'eau : changement climatique, augmentation de la population locale, applications des normes, etc.

Depuis Novembre 2013, douze débitmètres sont en cours d'installation sur des réseaux sensibles des communes de Saint-Christol-les-Ales, Boisset-et-Gaujac et Saint-Privat-des-Vieux. Ce système permettront d'enregistrer les débits nocturnes anormaux. A terme, ces appareils seront installés sur l'ensemble du réseau afin de prévenir les anomalies.

Le Pôle infrastructures souhaite également réaliser un Schéma directeur d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire d'Alès Agglomération. Cette étude s'inscrira dans une réflexion globale d'aménagement du territoire et définira la politique de l'ensemble de l'agglomération en matière d'assainissement collectif pour traiter la pollution d'aujourd'hui, mais aussi, celle des 20 à 30 années à venir, dans un souci d'équilibre environnemental, technique et financier.

Ce document permettra d'assurer la préservation des milieux récepteurs et de leurs usages, de respecter les contraintes du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Gardon, de l'Avène et de la Cèze, d'être conforme à la réglementation en vigueur, et aux objectifs départementaux visant à protéger les milieux terrestres et aquatiques, et enfin de s'intégrer dans les démarches globales de la Communauté Alès Agglomération en matière de développement durable, en particulier celle de l'Agenda 21.

Cette étude sera principalement centrée sur la problématique des installations de traitement des eaux usées. Dans un premier temps, un état des lieux de l'existant et un bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif existants (réseaux et stations d'épuration) sera effectué. Par la suite, le document définira les moyens financiers et organisationnels pour parvenir aux objectifs et critères fixés (techniques, économiques et environnementales) afin de retenir un scénario et définir sa mise en œuvre au niveau technique, administratif et financier.

En ce qui concerne l'arrosage, des efforts conséquents sont également à souligner, notamment avec la mise en place par le service paysage d'un projet d'installation d'un système d'arrosage intégré centralisé sur les surfaces engazonnées des stades et des rond-points de la rocade de la ville d'Alès, des systèmes de goutte à goutte sont également en fonctionnement en gestion programmée ou manuelle gérés par les responsables de secteurs et des astreintes saisonnières sont définies avec des interventions immédiates en cas d'appel.

En parallèle, La Communauté d'Agglomération a signé courant 2011, une Convention d'application

spécifique avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Équilibrée des Gardons. Cette Convention relative à la gestion du risque inondation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à l'éducation à l'environnement à pour objectif d'engager des actions prioritaires relatives aux axes suivants : Gestion durable des cours d'eau, Amélioration de la qualité des Gardons, Restauration de la continuité écologique, Prévention contre les crues et les inondations, Éducation à l'environnement. Ainsi plusieurs actions ont été entreprises sur une période de 2 ans (Plan de Gestion ripisylve, Création d'une équipe verte, Étude sur les champs d'expansion de crues du Gardon d'Alès, Réalisation d'un sentier de découverte sur le Gardon d'Alès, lutte contre les inondations dans la traversée d'Alès, ...).

A noter également les efforts fournis par les communes de l'Agglomération pour limiter la consommation de la ressource en eau. Ainsi, Saint-Privat-des-Vieux a mis en place des réducteurs de débit sur tous les points d'eau et a réalisé un programme de recherche de fuites avec contrôles périodiques des consommations et tableaux de bords.

Intégration de la qualité environnementale et préservation de la biodiversité

De nombreuses actions visant à améliorer la qualité environnementale des aménagements ont été mises en œuvre par les services Nature et Paysage de la Ville, notamment avec la récupération des déchets de tonte et taille arbustive dans les parcs du Bosquet et Tour vieille qui sont par la suite éliminés par un broyeur à végétaux pour valorisation du broyat. En outre, les services font appel à l'utilisation de paillages sur les massifs et de plantes économes en eau pour optimiser la gestion raisonnée de la ressource en eau et diminuer les interventions de désherbage et des besoins d'arrosage. A noter également, la plantation de variétés locales adaptées au climat et au sol et la valorisation de la démarche « arbres fruitiers » en ville.



Exemple d'un massif fleuri

Dans cette optique la Ville d'Alès a réalisée en 2014 une « Charte paysagère ». Forte de sa labellisation « 4ème fleur » pour la 3ème fois consécutive, il apparaissait primordial de mettre au premier plan la nature en ville, qu'il s'agisse de ses cours d'eau, de ses arbres, de ses parcs ou

jardins, non plus comme seuls décors, mais comme structure de l'espace public et des voies. Cette approche nécessite notamment d'assurer à différentes échelles, la poursuite de la mise en place du réseau maillé d'espaces verts afin de composer de véritables trames vertes.

La charte s'appuie sur un diagnostic paysager qui vise à identifier :

- les fondements paysagers de la commune d'Alès, « socle » géographique qui met en lumière les valeurs identitaires du territoire ;
- les principales caractéristiques paysagères des quartiers de la ville, de manière à les préserver, les valoriser ou les requalifier selon les cas ;
- les perceptions depuis les voies, espaces publics et espaces verts, en voiture, à pied ou à vélo, de manière à identifier les dénnotations visuelles, mais aussi les atouts, notamment offerts par les parcs et les espaces trame verte urbaine à même de changer l'image de la ville.

Concernant la préservation de la Biodiversité, outre les animations proposées au public sur ce thème, la Ville d'Alès a installé quatre ruches en centre ville. L'entretien et la récolte sont assurés par un apiculteur du service Paysage. 40 kg de miel ont ainsi pu être récoltés en 2013 et 2014.



Première récolte du miel d'Alès

Par ailleurs, la Ville d'Alès s'est engagée dans un « objectif zéro phyto » dans les parcs de la

commune, en utilisant par exemple des prédateurs naturels qui combattent certains insectes ravageurs de plantes. En 2015, le service Nature poursuit ses efforts dans l'engagement pris d'arrêter l'usage de produits phyto pharmaceutiques pour le désherbage des bords de voirie en cœur de ville et sur les zones périphériques.

Une variété d'engins mécaniques, thermiques ou électriques avec des lames anti projections, des réciprocateurs ou des systèmes de tondeuses sur certaines parties de trottoirs ont été expérimentés cette année.

Les agents ont été mis à contribution également avec l'utilisation de caches anti projections ainsi que des systèmes écrans (bâches et couvertures) pour éviter les bris de glace...

En prévision de l'année 2016, une réflexion multiservices au sein du PEU permet déjà une meilleure efficacité en impliquant le service propreté dans la boucle en modifiant ses modes opératoires ce service arrête les arrosages avant notre passage et prend à son compte l'arrachage manuel des adventices en cœur de Ville.

La systématisation des opérations coups de poing sur les quartiers au second semestre 2015 permet une optimisation des moyens et des résultats probants.

La Commune de Saint-Privat-des-Vieux a, quant à elle, adopté l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien des locaux scolaires. Vinaigre blanc et bicarbonate de soude sont donc privilégiés pour l'entretien des sols et des réfectoires. En parallèle, la collectivité souhaite mettre en place des événements éco-responsables, notamment par l'achat en 2015 de vaisselle biodégradable (verres, assiettes...)

De plus, la commune a obtenu le label « objectif zéro phyto » grâce à sa politique raisonnée d'utilisation de pesticide et de fauchage de l'ensemble des aménagements paysagers. Cela s'accompagne également d'un programme de plantation d'une centaine d'arbre qui a débuté en 2015 (une trentaine a d'ores et déjà été planté) ainsi que de la création et/ou réfection de 3 parkings non goudronnés.

La Commune de Massanes a elle aussi mis en œuvre une politique de protection de l'environnement par la plantation d'aliziers et de savonnières sur les 2 grandes places de la collectivité et par l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts et le cimetière. Elle s'est également équipée d'un broyeur lors de l'élagage des arbres afin de récupérer le paillage pour les plantations.

Éclairage public

Une modernisation du réseau d'éclairage public, en partenariat avec la société AMEC SPIE, a permis à la Ville d'Alès d'économiser 4,17 millions de kwh (estimation de la DRIRE).

En 2008, la collectivité a passé une convention d'économie d'énergie avec EDF-GDF afin de vendre ou d'échanger ses économies d'énergie. Des vétustes lanternes à mercure sont remplacées par des lampes à sodium qui éclairent mieux en consommant moins d'énergie. Mais le territoire est encore doté d'environ 1800 lanternes équipées de lampes à vapeur de mercure (ballons fluorescents), gourmandes en énergie, de faibles efficacités et performances lumineuses.

Afin d'encourager la transition énergétique et promouvoir l'efficacité énergétique, la ville d'Alès a opté courant 2014, pour le remplacement de ces installations par des luminaires à sources à LED échelonné sur un programme de six ans. Un premier programme d'installation de 600 LED a été lancé en cette année et continuera sur 2016. Cette opération permettra de diminuer la consommation d'énergie de 35% à 50%, d'améliorer l'éclairage moyen et son uniformité mais également d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 15 à 35 kg de CO₂ par an (source: Ballon fluo/LED).

La mise en place d'une horloge astronomique diminue également le temps d'allumage annuel. Cela permet à la commune d'économiser 10 à 15 % d'énergie sur son éclairage public, soit environ 55 000 euros par an.

A noter que la Commune de Saint-Privat-des-Vieux a également souhaité s'inscrire dans une démarche d'économies d'énergie en réalisant un Conseil d'Orientation en Energie (COE), cofinancé par la Région et l'ADEME. Cet outil permet d'analyser la situation énergétique d'un patrimoine bâti en amont des études techniques et de l'ingénierie classique. Présentées sous forme d'un rapport de synthèse, ses conclusions précisent et hiérarchisent l'ensemble des actions pouvant être réalisées. Au programme pour la commune : Obtention de Certificats d'Economie d'Energie pour la réfection totale de l'éclairage public (horloges astronomiques, régulateurs-variateurs de tension, élimination de toutes (99%) les lampes de type « ballons fluos » et « boules ») et réalisation de travaux d'isolation sur les bâtiments.

C.

La Communauté Alès Agglomération :

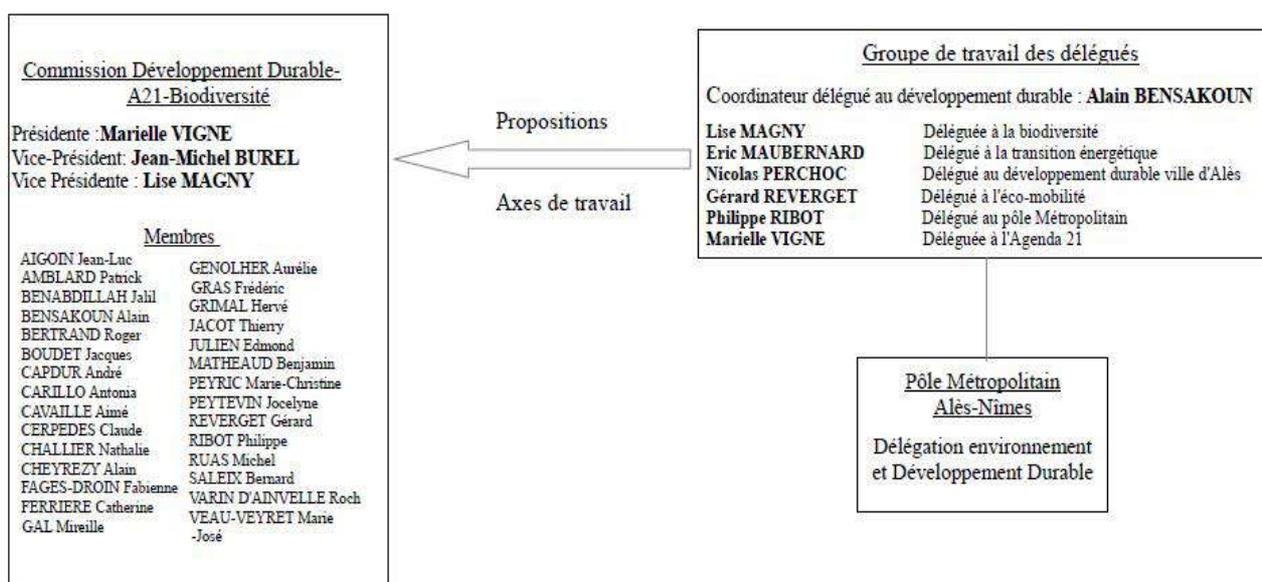
**Élaboration et évaluation de la démarche de
développement durable dans les actions et
Politiques publiques**

C.1 Élaboration et évaluation de la démarche territoriale

C.1.1 La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions, politiques publiques et programmes

La Commission développement durable - Agenda 21 - Biodiversité d'Alès Agglomération

Cette commission est composée de 32 élus et a pour mission de travailler sur les projets portés par la Direction développement durable: le Plan Climat énergie, l'Agenda 21, les énergies renouvelables, l'atlas de la biodiversité, etc. Rassemble sept délégations en lien avec le développement durable: la biodiversité, la transition énergétique, le développement durable, l'éco-mobilité, l'Agenda 21 et le pôle métropolitain. Un groupe de "délégués développement durable" a également été formé.



Organisation de la Commission Développement Durable

L'association continue de la population

Depuis le lancement de l'Agenda 21, divers supports d'information et de sensibilisation ont été mis à disposition de la population : guide des aides aux énergies renouvelables 2009 réactualisé en 2010, guide des gestes éco-citoyens (distribué à l'ensemble des habitants), guide alésien de l'habitat durable, rubrique développement durable dans le journal mensuel de l'agglomération, création d'une Web TV et modernisation depuis juin 2013 du site internet de l'Agglomération. Des manifestations grand public permettent de mobiliser la population autour des problématiques de développement durable : Semaine du développement durable en collaboration avec le Festival Alès Itinérances où une soirée est dédiée à des projections de films qui s'inscrivent dans cette démarche ; Semaine Cévenole ; opération 1h pour la planète, journée de l'éco-mobilité, fête du vélo et également cette année, la 2ème édition du Raid intergénérationnel gratuit, le « Raid Audace ». 20 équipes représentant 12 régions de France ont vécu, du 12 au 14 septembre 2014, une aventure unique au cœur des Cévennes, où se sont mêlées des épreuves sportives d'adresse et de logique.

Une convention avec le réseau d'éducation Nature à l'environnement du Gard et la Maison de la nature et de l'environnement d'Alès permet aux établissements scolaires de proposer un grand nombre d'animations. Cette dynamique permet de sensibiliser annuellement quatre cent cinquante élèves d'écoles primaires. Les collèges et lycées sont ponctuellement sollicités notamment durant la Semaine du développement durable (stands d'association d'élèves, conférences, animations).



Exemple de mobilisations associant la population

Par ailleurs, conformément au principe de proximité, des réunions de quartiers sont organisées par les élus. C'est l'occasion de faire le point sur les chantiers en cours et à venir dans chaque quartier, et de répondre aux préoccupations des citoyens à l'échelle la plus locale qu'il soit.



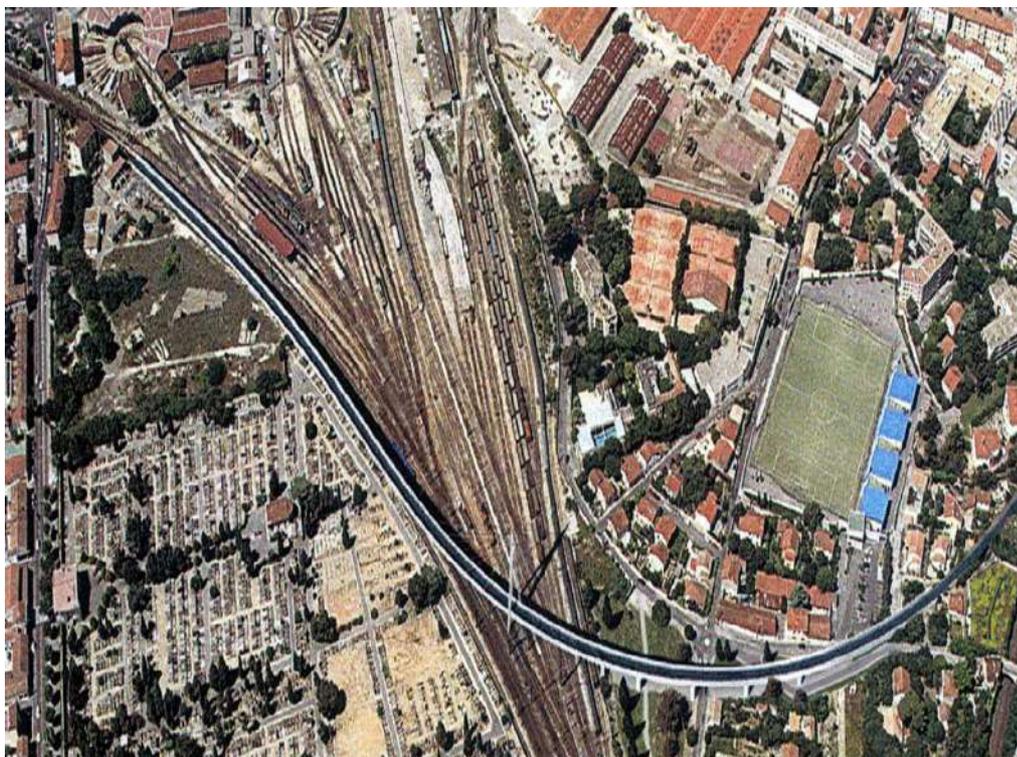
Réunion de quartier

Chaque année, les élus d'Alès et de l'agglomération souhaitent être interrogés, via une grande enquête téléphonique, leurs administrés afin de connaître leurs points de vue sur les différents axes de la politique menée sur leurs territoires, afin d'orienter au mieux les choix en matière d'actions publiques (environnement, social, aménagement du territoire...).

C.1.2 La transversalité des actions, politiques publiques et programmes

La création d'un axe Alès – Nîmes

Les Communautés d'Alès agglomération et de Nîmes Métropole déjà partenaires à travers une « Entente » lui ayant permis de travailler sur les grandes problématiques de développement communes aux deux territoires, ont signé la création d'un Pôle Métropolitain, dont le siège se situe sur la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas. Ce nouveau territoire, relié par trois Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT du Sud Gard, Pays des Cévennes et de l'Uzège) et regroupant 77 communes a mis en commun des réflexions sur des dossiers prioritaires : achèvement de la 2 x 2 voies ; raccordement à l'autoroute A9 ; Inscrite dans le « contrat d'axe » la modernisation de la ligne SNCF Nîmes-Alès avec l'ouverture du Viaduc de Courbessac depuis le 25 mars 2013 permettant ainsi de réduire le temps de trajet (30 minutes) et d'augmenter les cadences des trains ; mise en place d'une politique commune de l'eau et des risques, avec à terme la création sur le territoire d'un Institut National de gestion des risques ; développement du très haut débit...



Vue aérienne du Viaduc de Courbessac

L'ensemble des thématiques sont abordés lors de la réunion de 8 groupes de travail :

- Stratégie et aménagement du territoire, planification, ScoT, logement, habitat.
- Développement durable, filières courtes.
- Mobilité, transports, déplacements : BANG (Billettique Alès-Nîmes-Gard). Ce système de billettique commun est le fruit du travail réalisé par le Pôle métropolitain Alès-Nîmes et soutenu par le Département et la Région pour simplifier la mobilité des habitants de ce territoire. BANG modernise le système billettique qui était jusque-là en place, grâce à un support dématérialisé : la carte ou le ticket “tout en un”, avec sa puce électronique, vous permet de recharger indifféremment les titres de transport des réseaux NtecC, Tango ou Edgard et ainsi de voyager très facilement dans tout le département.
- Développement et promotion économique, numérique, artisanat, commerce, services, agriculture.
- Développement de l'économie touristique.
- Enseignement supérieur, recherche.
- Gestion concertée de la ressource en eau : projet « Aqua Régordane ». L'accès à la ressource en eau est vitale pour le développement agricole et humain du bassin alésien. En parallèle des efforts consentis pour réduire et préserver la ressource de la nappe alluviale, il est nécessaire de rechercher une nouvelle ressource, en particulier pour répondre aux besoins de l'agriculture du bassin de vie. Le Pôle Métropolitain Alès-Nîmes a engagé une étude d'opportunité pour la réalisation d'un adducteur d'eau entre Nîmes et Alès et desservant les territoires intermédiaires.

Une collaboration étroite avec le Pays Cévennes

La Communauté Alès agglomération, principale aggro du Pays Cévennes est soutenue par l'Agence de développement du Pays Cévennes dans la mise en œuvre des problématiques de développement durable, notamment le développement des filières courtes : bois-énergie, éco-construction, agriculture labellisée, installation d'éco-entreprises et éco-industries.

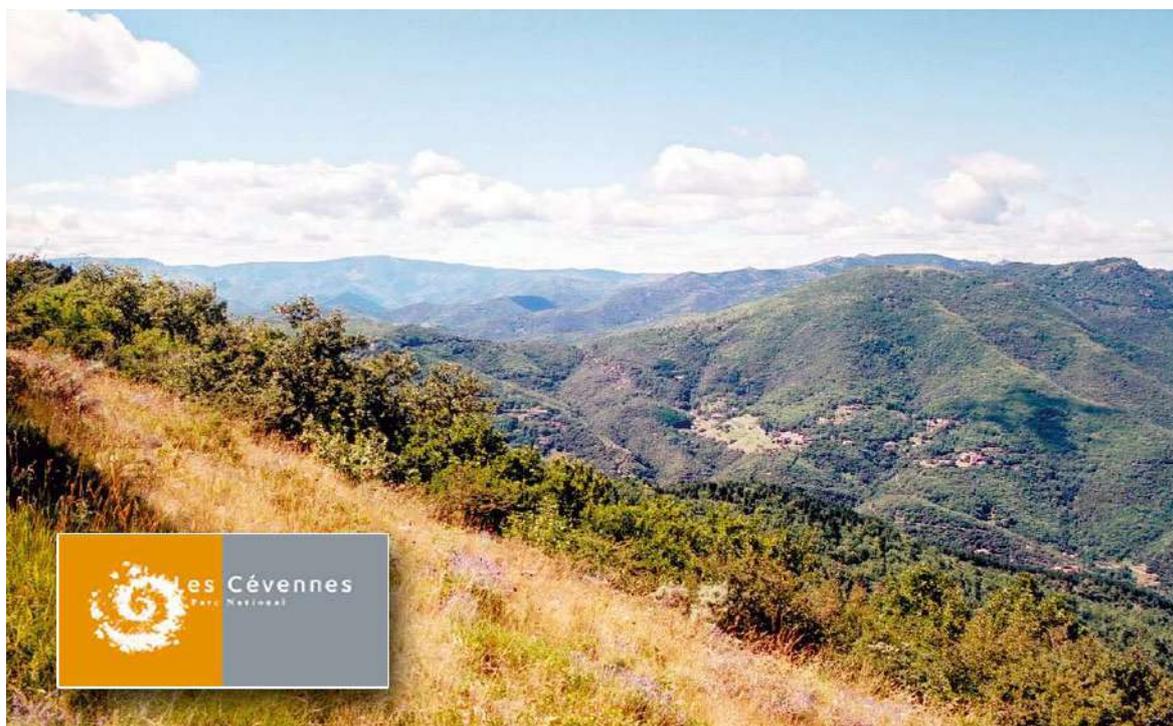
Le partenariat avec le Parc national des Cévennes, patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Parc national des Cévennes, partenaire essentiel dans l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire, apporte un soutien technique et financier dans la mise en œuvre de missions touchant à ces domaines de compétences (comme par exemple pour l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité) et interagissant sur son territoire.

C.1 Élaboration et évaluation de la démarche territoriale

La Communauté d'agglomération a participé aux ateliers de concertation pour l'élaboration de la Charte du Parc national, approuvée par décret en Conseil d'Etat et publiée au Journal Officiel le 10 novembre 2013, définissant un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur de parc et ses espaces environnants. La Ville d'Alès a été désignée par la Charte comme « Ville porte » du Parc national des Cévennes et 11 communes ont accepté d'intégrer son aire optimale d'adhésion (Anduze, Corbès, Générargues, Mialet, Saint-Bonnet-de-Salindrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Sébastien-D'aigrefeuille, Soustelle, Thoiras). Par ailleurs, depuis le 28 juin 2011 les Cévennes, au même titre que les Causses, sont classées Patrimoine mondial de l'Unesco dans la catégorie « biens culturels ».

14 communes de l'agglomération ont intégré la zone tampon du périmètre du bien (Alès, Corbès, Mialet, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Paul-la-Coste, Soustelle, Thoiras, Anduze, Saint-Sébastien-D'aigrefeuille, Générargues, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Bonnet-de-Salindrinque) et Alès a été, également, érigée au rang de villes « portes » des Cévennes en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO avec Lodève, Ganges, Mende et Millau.



Le Parc national des Cévennes

C.1.3 Évaluation partagée et stratégie d'amélioration continue des actions, politiques publiques et programmes

Lancé en 2007, l'Agenda 21 intercommunal (1er Agenda 21 régional labellisé par le ministère de l'écologie), repose sur 3 axes stratégiques, déclinés en 21 engagements et 66 actions :

- apprendre à travailler ensemble et susciter l'envie d'être partie prenante du développement durable (5 engagements, 15 actions) ;
- engager un développement respectueux de la qualité, de l'environnement et de l'accueil, ouvert aux autres territoires (12 engagements, 38 actions) ;
- mettre l'homme au coeur du développement et favoriser son épanouissement, offrir à tous de bonnes conditions de vie (4 engagements, 13 actions).

Sur le plan technique, la Direction développement durable de l'agglomération constitue l'interlocuteur privilégié des différentes parties prenantes mobilisées par l'Agenda 21. Celle-ci résulte de la fédération des services de la ville, de l'agglomération, du CCAS et du Pays de Cévennes, permettant ainsi le décloisonnement des activités et des services.

Après six ans d'existence sur le périmètre de l'ex-Communauté d'Agglomération du Grand Alès, l'actualisation de l'Agenda 21 est inscrite dans les orientations du projet de territoire : "valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et la mise en œuvre de l'Agenda 21". Celui-ci doit être complété et s'adapter au niveau du territoire d'Alès agglomération. L'Agenda 21 a pour finalité de préparer l'intercommunalité aux enjeux démographiques à venir pour permettre un développement durable, respectueux des différences et des complémentarités urbain/rural, renforçant ainsi le territoire dans son unité et son identité.

La commune de Saint-jean-de-Serres dispose également de son propre Agenda 21 communal labellisé comptant aujourd'hui 80 actions. Ce dernier possède le label « Notre Village Terre d'Avenir », il s'agit d'un outil adapté aux communes de moins de 3500 habitants : elle est l'Agenda 21 local des villages.

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables telles que la valorisation des sarments de vigne en combustible par exemple.

C.2 Élaboration et évaluation de la démarche dans les activités internes de la collectivité

C.2.1 Une organisation du pilotage transparente et ouverte

Les 7 Pôles de Politiques publiques

Le fonctionnement de la Ville et de l'Agglomération a complètement été remanié depuis janvier 2006, afin d'améliorer le service public proposé aux citoyens.

En effet, les services des deux collectivités ont été regroupés dans 7 pôles dits de « Politiques publiques ». Ce système a pour finalité de concentrer des services différents mais exerçant une mission similaire sous une même direction. Cette fusion des missions, des compétences et des moyens permet d'éviter les doublons et de rendre le service rendu à la population plus efficace pour un coût optimisé.

On retrouve ainsi :

- Le Pôle Citoyenneté
- Le Pôle Développement du territoire
- Le Pôle Enfance/Jeunesse
- Le Pôle Environnement urbain
- Le Pôle Infrastructures
- Le Pôle Solidarités
- Le Pôle Temps libre

En parallèle de ce dispositif, il existe des « Directions » qui ne dépendent d'aucun Pôle, et disposant de ce fait, de leur propre autonomie.

Ces Directions, également appelées « Services Ressources », sont des électrons libres qui gravitent entre les différents services de la Mairie et de l'Agglomération. Cette absence de rattachement à un Pôle en particulier, s'explique par la transversalité de leurs compétences qui s'adressent à l'ensemble des politiques publiques des différents établissements publics.

Les 9 Directions sont :

- La Direction Moyens Généraux
- La Direction Ressources Humaines
- La Direction Patrimoine Immobilier
- La Direction Communication
- La Direction Conseils en Gestion et Organisation
- La Direction Ressources Financières
- La Direction Assistance Juridique
- La Direction Développement Durable
- La Direction Politique de la Ville



Le Projet de territoire

Désireux de constituer un véritable territoire de projet, les élus d'Alès Agglomération souhaitent doter leur territoire d'un projet commun pour le futur dont l'élaboration permettra d'identifier la nouvelle communauté, de faire émerger une ambition partagée et de donner un sens et une cohérence à l'action collective.

Pour ce faire, les élus ont décidé de s'appuyer sur un projet de territoire structurant adapter au

nouveau territoire d'Alès Agglomération. Ainsi le 3 octobre 2013, après 18 ateliers en commissions, 12 séances de travail et 3 réunions publiques les 184 élus communautaires ont voté à l'unanimité le projet qui définit l'avenir de l'Agglomération pour les 15 prochaines années. Il s'agit du 1er projet de territoire de la Région.



Les 50 maires de l'Agglomération réunis pour le projet de territoire

Ce dernier se structure autour de cinq axes principaux, déclinés en orientations stratégiques :

- l'aménagement durable du territoire : faire de l'Agglo un territoire équilibré sur le plan de l'occupation de l'espace, de la repartition des services et des infrastructures.
- le développement économique : dynamiser l'économie locale par la promotion des activités existantes et l'accompagnement de l'innovation économique.
- l'innovation territoriale : « Alès Agglo Lab » : positionner Alès Agglomération comme territoire pionnier d'expérimentation et d'innovations.
- la qualité du mode de vie : « Bien vivre ensemble » dans Alès Agglomération grâce au maintien des services publics et à une offre culturelle et de loisirs performante.
- le rayonnement et l'attractivité : développer en interne et en externe l'attractivité de l'Agglomération en tant que territoire pionnier et d'innovation.

C.2.2 Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité

Afin que les porteurs de projets structurants de la collectivité puissent contribuer à la réalisation des engagements pris dans l'Agenda 21 communautaire, une évaluation de la dimension durable des projets, quelque soit leur niveau d'application, est importante.

Ainsi, une grille d'évaluation des projets au regard des principes de développement durable a été rédigée par la commission « Observation et exemplarité » du Conseil local de développement durable en 2009. Celle-ci facilite l'insertion des trois volets du développement durable dans de nombreux projets.

Elle permet de dresser un « profil » du projet et d'évaluer des travaux tels que : Des ouvrages, Des aménagements, Des études (études d'impact, diagnostic de territoire...), Des plans et programmes (DTA, PLU, SCOT...).

Questions	Choix	Pas adanté	Non pas du tout	Oui plutôt	Oui tout à fait	
	Connaître les caractéristiques des groupes sociaux et leurs centres d'intérêt P0 • Les prendre en compte dans la conception même du projet • Proposer des échanges et des débats collectifs • Définir et mener des actions collectives					
Le projet renforce-t-il les liens entre les habitants ?	0					
Le projet favorise-t-il la cohésion sociale et territoriale ?	0					
Le projet prend-il en compte les fondements sociaux, culturels et identitaires ?	0					
	Favoriser l'intégration sociale • Mener des actions interculturelles • Lutter contre le sentiment d'insécurité et de repli communautaire • Prévenir l'exclusion en renforçant les solidarités					
	Favoriser la valorisation de la personne et l'émergence de démarches citoyennes • Trouver des actions fédératrices • Mettre à disposition une information crédible, des moyens humains et financiers					

Extraits de l'interactivité de la Grille d'évaluation des projets

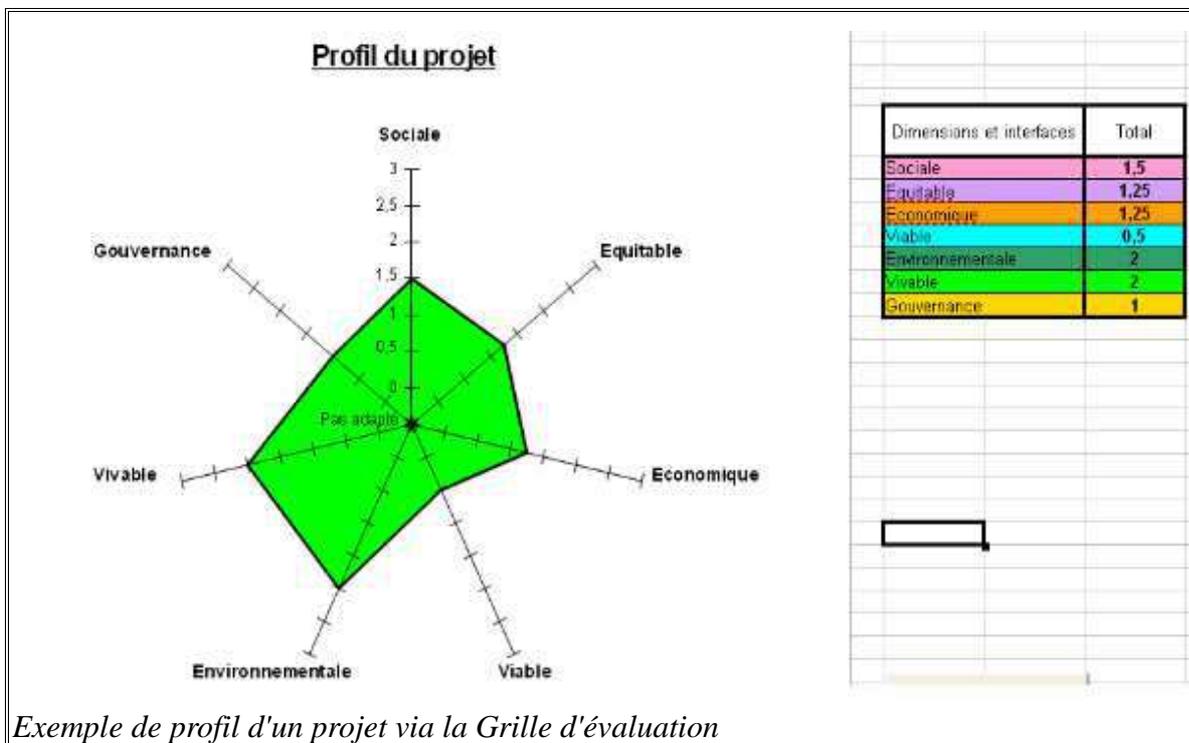
Elle s'articule autour des 3 dimensions représentatives du Développement Durable, à savoir : l'économie, le social et l'environnement, ainsi qu'autour des 3 interfaces qui se situent à la frontière entre 2 dimensions, il s'agit de l'interface viable, vivable et équitable. A cela s'ajoute une autre dimension, qui s'apparente à un pilier fédérateur de l'ensemble, c'est la gouvernance et la démocratie participative. Toutefois, ces 7 dimensions et interfaces sont en totale interdépendance

et il n'existe aucune hiérarchie entre elles.

Ces 7 domaines étudiés se divisent par la suite, en différents critères définissant au mieux les principales problématiques à prendre en compte lors de l'élaboration du projet, de son bilan de sa genèse. Chaque critère fait à son tour l'objet d'une question globale le concernant. Question accompagnée d'indications permettant une meilleure compréhension du problème et ainsi, une réponse mieux adaptée.

C'est une grille généraliste à partir de laquelle il est possible d'analyser un projet selon les critères du développement durable, en l'évaluant soit, a priori, avant son début d'exécution, soit au fur et à mesure de son avancement ou encore a posteriori, une fois finalisé et en fonctionnement.

L'évaluation a posteriori permet de réaliser un bilan de la démarche engagée une fois celle-ci achevée et ainsi, analyser le retour d'expérience et tirer les enseignements nécessaires à mettre en œuvre pour les prochaines actions à mener.





Direction Développement Durable

21 rue Soubeyrannes - 30100 Alès

04.66.56.10.64 developpement.durable@alesagglo.fr